



*A l'attention de Mme MATON Marguerite*

*Instruction police de l'eau*

*Service environnement*

*Tél : 03 85 21 86 14*

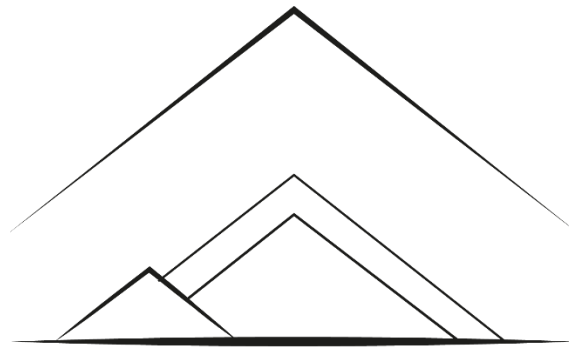
*Mél : ddt-env-ema@saone-et-loire.gouv.fr*

**Objet** : *Projet d'aménagement d'une manufacture MCGP – Commune de Torcy  
Autorisation environnementale – demande de complément n°1.*

**Réf.** : *B-250214-150103-910-007*

**Délai de réponse à la demande de compléments** : 18/05/2026

***Réponse à la demande de complément du 19 mars 2026.***



# ALCE Joaillerie

## Groupe MCGP

Besançon, le 24/03/2026

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale relative à l'implantation d'une manufacture (SAPHOR MCGP – ALCE JOAILLERIE) sur la commune de Torcy, des observations sur la régularité du dossier ont été formulées de la part de la Police de l'eau – DDT 71.

Les paragraphes suivants présentent les réponses apportées aux demandes formulées dans le courrier mis en [annexe 1](#).

**Observation n°1** : Le **Cerfa n°13 614\*01** relatif à la demande de dérogation pour la destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées.





**Observation n°2** : Les annexes 3, 4 et 5 qui présentent les inventaires (cf. page 14 de l'annexe 9).

Après analyse, il ressort que les **annexes 4** (DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION DE DESTRUCTION ET/OU DE DEPLACEMENT D'ESPECES PROTEGEES – IEA V1 02/2025) et **5** (RAPPORT D'ETUDE FAUNE FLORE – CABINET A. WAECHTER – PROJET JIMMY ENERGY SAS - V1 2024) de la demande de DEP sont les documents joints en **annexe 8** et **7** du dossier d'autorisation Loi sur l'eau.

L'annexe 3 de la demande de DEP est reprise ci-après.



## EXPERTISE FAUNE/ FLORE/ HABITATS POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZA CORIOLIS

COMMUNES DE MONTCHANIN, TORCY ET  
ECUISSÉS (SAONE-ET-LOIRE)



### RAPPORT D'EXPERTISE



SOCOTEC



ALCE Joaillerie  
Groupe MCGP

## AUTEURS DE L'ÉTUDE

Inventaires : F. FAUCHEUX, C. CHERIE et N.HUGOT  
Analyse et Rédaction : F. FAUCHEUX et N.HUGOT

Validation : N.HUGOT



SOCOTEC



ALCE Joaillerie  
Groupe MCGP

## SOMMAIRE

<b>I - CONTEXTE DE L'ÉTUDE</b>	<b>4</b>
<b>II - INVENTAIRES ET SOURCES</b>	<b>6</b>
A - PLANNING D'INVENTAIRES ET AVANCEMENT	6
B - DONNÉES D'ENTRÉE	7
C - PÉRIMÈTRES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION	7
<b>III -LA FLORE ET LES HABITATS</b>	<b>9</b>
A - ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE	9
B - RÉSULTATS	10
C- ENJEUX FLORE ET HABITATS	22
<b>IV - LA FAUNE</b>	<b>24</b>
A - INSECTES	24
B - AMPHIBIENS	29
C - REPTILES	31
D - OISEAUX	33
E - MAMMIFÈRES TERRESTRES	40
F - CHIROPTÈRES	41
<b>V - SYNTHÈSE DES ENJEUX</b>	<b>44</b>
<b>V - IMPACTS ET MESURES</b>	<b>47</b>

## I - CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Dans le cadre de l'aménagement de la ZA Coriolis sur les communes de Montchanin, Écuisses et Torcy, la communauté de commune du Creusot Montchanin, maître d'ouvrage du projet, souhaite disposer d'une expertise écologique du périmètre de la ZA en vue de la mise à jour des études préalables aux travaux.

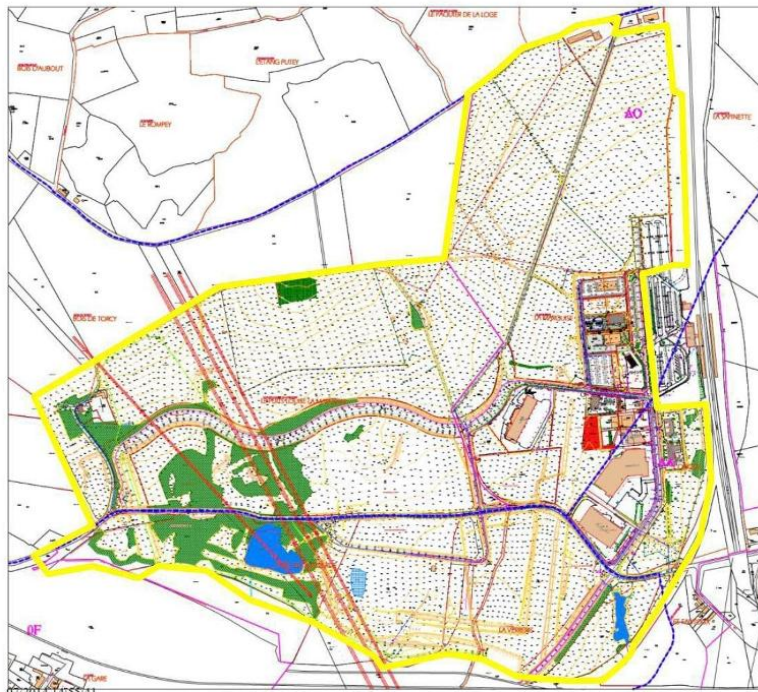
Cette mission, assurée par l'Institut d'Écologie Appliquée comprend l'établissement d'un état initial écologique avec la réalisation d'inventaires Faune/Flore/Habitats entre octobre 2014 et juillet 2015. Ainsi, cet état des lieux permettra d'estimer les enjeux biologiques sur le périmètre d'études correspondant à la délimitation de la ZA, d'analyser les impacts du projet au regard des sensibilités observées et d'appliquer des mesures adéquates, selon la doctrine Éviter, Réduire, Compenser.

Le projet est présenté sur la figure ci-après.



Figure 1 : projet de ZA

L'aire d'étude biologique est présentée sur la figure suivante :



 Aire d'étude biologique

*Figure 2 : Aire d'étude biologique*

L'aire d'étude biologique comprend l'ensemble du périmètre de la Zone d'activité, depuis le bois de Torcy au Nord jusqu'aux voies de la gare de Montchanin au Sud et à la Gare TGV à l'Est.

Une pression de prospection plus importante est appliquée sur les espaces à enjeux préidentifiés (sur la partie Sud et Ouest de cette zone), au niveau des zones qui seront effectivement aménagées, et sur les lisières boisées au Nord.

## II - INVENTAIRES ET SOURCES

### A - PLANNING D'INVENTAIRES ET AVANCEMENT

Les inventaires naturalistes mis en œuvre couvrent les périodes d'octobre 2014 à juillet 2015, avec une concentration des recherches sur la saison printanière et estivale 2015.

Pour chaque groupe de la faune et de la flore inventoriée, sont reprises ci-après les missions spécifiques mises en œuvre dans le cadre de notre protocole d'inventaires.

Tableau 1 : Période de prospections

Groupes	2014				2015							
	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A
Flore et habitats												
Amphibiens												
Reptiles												
Oiseaux												
Mammifères terrestres												
Chiroptères												
Insectes												

Les inventaires ont été menés aux dates suivantes :

Tableau 2 : dates de passage

Intervenant	Date	Groupe
N.HUGOT	16-17 octobre	Flore et habitats
F.FAUCHEUX	16-17 octobre	Faune
F.FAUCHEUX	25-26 mars	Faune
F.FAUCHEUX	09-10 avril	Faune
F.FAUCHEUX	12-13mai	Faune
N.HUGOT	09-10 juin	Flore et habitats
F.FAUCHEUX	09-10 juin	Faune
C.CHERIE	06-07 juillet	Faune y compris chiroptères

## B - DONNÉES D'ENTRÉE

Les bases de données et documents suivants ont été consultés dans le cadre de cette étude bibliographique :

- Périmètres d'inventaire et de protection du milieu naturel.
- Base de données INPN.
- Base de données Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien.
- Atlas de la flore de Bourgogne.

De plus, une étude du milieu naturel a été réalisée sur le périmètre d'étude par la Société d'Histoire Naturelle du Creusot. Cette étude, nommée « Étude d'impact sur les plans biologiques et naturel » a été prise en compte dans l'établissement des enjeux. Notons toutefois le caractère ancien des données (l'étude date de septembre 1992).

## C - PÉRIMÈTRES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION

### 1) Zonage d'inventaire

Tableau 3 : Zonages d'inventaires

Type	Numéro	Appellation	Intérêt
ZNIEFF type 1	260005636	Etang de Longpendu	Etang ayant un intérêt botanique (présence d'espèces des milieux humides comme la Gratiolle), les amphibiens et l'hivernage des oiseaux d'eau
ZNIEFF type 1	260005606	Marais de Torcy	Zone humide ayant un intérêt botanique et avifaunistique notamment
ZNIEFF type 1	260014875	Chaumes de Torcy	Milieux forestiers et humide à l'intérêt botanique notable



Figure 3 : Extrait INPN des zonages d'inventaires proches

- ZNIEFF de type 1
- Aire d'étude approximative

## 2) Zonage réglementaire

Aucun zonage réglementaire n'est présent dans ou à proximité du périmètre d'étude. Les plus proches sont des sites Natura 2000 situé à plus de 10 km du périmètre.

### III -LA FLORE ET LES HABITATS

#### A - ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

##### Habitats

D'après une analyse des photographies aériennes et les éléments bibliographiques recueillis (notamment l'étude de SHNC contenant un descriptif des habitats), les grands types d'habitats pouvant être rencontrés sur ce site sont listés ci-après :

Tableau 4 : Habitats naturels présents sur le projet de ZA en 1992

Nom
Bosquet et lisière de bois
Formation semi-naturelles de bocages
Pelouses anciennement pâturées
Mégaphorbaie
Rives marécageuses

Ces types d'habitats relèvent d'un enjeu **faible à modéré** notamment en raison d'un contexte globalement anthropisé.

Attention, l'étude de 1992 présentait la sensibilité floristique et d'habitats au niveau de l'étang de Longpendu, en limite extérieure de l'aire d'étude biologique prise en compte en 2014/2015. Cette sensibilité est de fait prise en compte par l'inscription de cet étang en ZNIEFF de type 1.

##### Flore

Concernant les plantes potentiellement présentes sur le site, le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien et la SHNC recense plus de 600 espèces sur les communes de Torcy, Écuisses et Montchanin.

Parmi celles-ci, 12 sont patrimoniales du fait de leur protection ou de leur statut régional. Elles sont présentées ci-après, et leur enjeu potentiel est détaillé en fonction de la potentialité de présence sur le site (date de la donnée et type de milieu occupant l'aire d'étude biologique pouvant accueillir ces plantes).

- PN - Protégée au niveau national
- PR - Protégée au niveau régional
- CR - Espèce en danger critique d'après la liste rouge régionale
- EN - Espèce en danger d'après la liste rouge régionale
- VU - Espèce vulnérable d'après la liste rouge régionale
- DZ - Espèce déterminante de ZNIEFF en région (catégorie : 1, 2, 3)
- RRR - Espèce extrêmement rare au niveau régional
- RR - Espèce très rare au niveau régional
- R - Espèce rare au niveau régional

Tableau 5 : Flore patrimoniale potentiellement présente sur le projet de ZA

Nom latin	Nom français	Source	Dernière observation	Protection et statut	Degré de rareté	Enjeu
<i>Baldellia ranunculoides</i>	Flûteau fausse-renoncule	SHNC	1992	PR/DZ	RRR	Faible
<i>Butomus umbellatus</i>	Butome en ombelle	CBNBP	1886	PR/DZ	RR	Faible
<i>Corynephorus canescens</i>	Corynéphore blanchâtre	CBNBP	/	PR/DZ	RR	Modéré
<i>Drosera rotundifolia</i>	Rosolis à feuilles rondes	CBNBP	1885	PN/DZ	RRR	Faible
<i>Gratiola officinalis</i>	Gratiolle officinale	CBNBP	1998	PN/DZ	RR	Faible
<i>Littorella uniflora</i>	Littorelle à une fleur	SHNC/CBNBP	Récent	PN/DZ	RR	Faible
<i>Myriophyllum alterniflorum</i>	Myriophylle à feuilles alternes	CBNBP	1920	PR/DZ	RRR	Faible
<i>Pedicularis palustris</i>	Pédiculaire des marais	CBNBP	1934	PR/DZ	RRR	Faible
<i>Pulicaria vulgaris</i>	Pulicaire commune	SHNC/CBNBP	Récent	PN/DZ	RR	Modéré
<i>Ranunculus hederaceus</i>	Renoncule à feuilles de lierre	CBNBP	1992	PR/DZ	RRR	Modéré
<i>Spiranthes spiralis</i>	Spiranthe d'automne	CBNBP	/	PR/DZ	RR	Faible
<i>Thysselinum palustre</i>	Peucédan des marais	CBNBP	/	PR/DZ	RRR	Faible

## B - RÉSULTATS

L'aire d'étude se compose de deux parties assez distinctes d'un point de vue milieux naturels.

On y retrouve, du Nord au Sud, une première partie semi-naturelle composée d'une chênaie et de sa lisière en limite Nord de l'aire d'étude, puis de prairies de pâtures et haies dans une ambiance semi-bocagère. Quelques parcelles de cultures (blé et maïs) jalonnent cette espace.

La partie centrale et Sud, plus perturbée, est le relief de l'activité ancienne sur la zone (extraction, bâtiments déconstruits, plateforme de stockage).

Cet espace est composé de nombreuses zones de friches plus ou moins hautes, depuis la friche écorchée basse à tendance xérophile sur sol séchant et sablonneux, la friche prairiale au couvert graminéen dense jusqu'aux fourrés arbustifs.

Cette zone accueille également un étang de pêche et ses rives végétalisées ainsi que quelques zones plus denses en végétation humide, autour d'une pâture à chevaux notamment.

La limite Sud proche des voies ferrées de la gare de Montchanin accueille des plateformes SNCF nues de toute végétation.

Notons enfin qu'autour des bâtiments nouvellement construit à l'Ouest immédiat de la Gare TGV, des pelouses urbaines et des bosquets d'ornements ont été aménagés.

In fine, 14 types de milieux sont décrits dans les paragraphes suivants. L'étang, sans végétation et les milieux bâti ne font pas l'objet d'une description des végétations naturelles et semi-naturelles.

Nom	Eunis	CB	Natura 2000
Pelouse siliceuse écorchée	E1.91	35.21	
Friche basse	I1.52	87.1	
Friche herbacée	E2.22*51.52	87.1*38.22	
Fossé humide/dépression herbeuse	E3.42*E3.45	37.22*37.25	
Prairie de pâture	E2.11	38.11	
Prairie de fauche	E2.22	38.22	6510
Mégaphorbiaie	E5.4	37.7	6430
Roselière	C3.21	53.11	
Haie basse/Fourré	F3.11	31.81	
Haie arborée/Jeune bois	G1.A29	41.39	
Chênaie acidocline	G1.87	41.57	
Aulnaie-Frênaie	G1.21	44.3	91 <sup>E0</sup>
Culture	I1.1	82.11	
Caricaie	D5.21	53.21	

Tableau 6 : Habitats de l'aire d'étude

### 1) Pelouse siliceuse écorchée (code EUNIS : E1.91, code CB : 35.21)



Photo 1 : Abords du moto-cross avec une végétation rase

Les parties les plus sèches et sableuses des espaces centraux de l'aire d'étude ainsi que les abords du terrain utilisé par les moto-cross présentent une végétation très rase à rattacher aux pelouses siliceuses écorchées de l'alliance phytosociologique du *Thero-Airon*.

On y retrouve une végétation d'annuelles de petite taille avec l'Aire caryophyllée (*Aira caryophyllea*), la Fétuque rouge (*Festuca rubra*), l'œillet velu (*Dianthus armeria*), la Danthonie retombante (*Danthonia decumbens*)...

Ce milieu accueille deux pieds de Corynéphore blanchâtre (*Corynephorus canescens*), espèce protégée en Bourgogne

Ce type de milieu présente un enjeu botanique modéré.

## 2) Friche basse (code EUNIS : I1.52, code CB : 87.1)



Photo 2 : Friche basse

Le centre de l'aire d'étude est occupée par de grandes plateformes nues sur lesquelles se sont développées des végétations des friches plus ou moins denses.

Sur les espaces les plus séchants et oligotrophes, on retrouve une friche basse composée d'espèces herbacées comme le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), le Rhinanthus crête-de-coq (*Rhinanthus alectorolophus*), le Trèfle fraise (*Trifolium fragiferum*), le Sénéçon jacobée (*Jacobea vulgaris*), la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), la Laïche pâle (*Carex pallescens*)...

Ce milieu, certainement en raison de son sol perturbé, accumule l'eau en hiver, on y rencontre ainsi quelques Joncs diffus (*Juncus effusus*) et Joncs glauque (*Juncus inflexus*), mais devient particulièrement sec au printemps et en été.

Ce milieu est à rattacher à l'alliance phytosociologique du *Juncion squarrosii* associé à la classe des *Artemisietea vulgaris*.

Une grande station de Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*), rare en Bourgogne, est présente dans cette formation, ainsi que de nombreux pieds de Lotier à feuilles ténues (*Lotus glaber*).

Ce type de milieu anthropisé et secondaire ne présente pas d'enjeu botanique particulier, au-delà de l'accueil des espèces patrimoniales.

### 3) Friche herbacée (code EUNIS : I1.52, code CB : 87.1)



Photo 3 : Friche herbacée

La majorité des espaces centraux de l'aire d'étude est par une friche herbacée dense en graminées. De manière similaire aux friches basses, ces terrains accumulent l'eau en hiver pour devenir très secs à la belle saison.

Cette friche se compose de Fétuque des prés (*Festuca pratensis*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Jonc diffus (*Juncus effusus*), Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), Cabaret des oiseaux (*Dipsacus fullonum*), Plantain majeur (*Plantago major*), Brome stérile (*Bromus sterilis*), Crépide capillaire (*Crepis capillaris*), Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*), Vipérine (*Echium vulgare*)...

Ce milieu est à rattacher à la classe des *Artemisietea vulgaris*.

Ce milieu accueille plusieurs espèces patrimoniales dont une population de Gesse de Nissolle (*Lathyrus nissolia*), espèces rare en Bourgogne.

Ce type de milieu anthropisé et secondaire ne présente pas d'enjeu botanique en dehors de la présence de cette dernière espèce.

### 4) Fossé et dépression humide (code EUNIS : E3.42\*E3.45, code CB : 37.22\*37.25)



Photo 4 : Dépression humide

A la faveur des fossés et des dépressions en eau plus longtemps que les friches décrites ci-avant, se développe une végétation des zones humide prairiales.

Certaines dépressions sont très denses en graminées, d'autres moins.

On y rencontre fréquemment le Jonc diffus (*Juncus effusus*), le Jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*), le scirpe des marais (*Eleocharis palustris*), la Laïche cuivrée (*Carex otrubae*), la Laïche faux panic (*Carex panicea*), le Gaillard des marais (*Galium palustris*), la Salicaire (*Lythrum salicaria*), la Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*), la Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*), Plantain d'eau commune (*Alisma plantago-aquatica*)...

Ce milieu est à rattacher à l'alliance phytosociologique du *Calthion palustris*.

Il représente un intérêt de par sa définition comme zone humide au sens de la réglementation environnementale. Il accueille quelques plantes d'intérêt dont la Salicaire à feuilles d'hyssope (*Lythrum hyssopifolia*).

### 5) Prairie de pâture (code EUNIS : E2.11, code CB : 38.11)



Photo 5 : Prairie de pâture

De grandes parcelles de prairie pâturée par les bovins occupent la partie Nord de l'aire d'étude. Au Sud-Est on rencontre également ce milieu, entre les voies ferrées et les voies d'accès à la gare TGV.

Il se compose de Crételle (*Cynosurus cristatus*), Renoncule acre (*Ranunculus acris*), Prunelle commune (*Prunella vulgaris*), Ivraie vivace (*Lolium perenne*), Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*), Cirse commun (*Cirsium vulgare*), Trèfle blanc (*Trifolium repens*)...

Cette prairie appartient à l'alliance phytosociologique du *Cynosurion cristatii*.

Elle ne présente pas d'intérêt botanique particulier.

## 6) Prairie de fauche (code EUNIS : E2.2, code CB : 38.2)



Photo 6 : Prairie de fauche en bon état de conservation

Sur les franges Sud-Est et Sud-Ouest de l'aire d'étude se développent des parcelles de prairie de fauche. Les deux parcelles Ouest sont en bon état de conservation, avec une diversité botanique importante, bien qu'elles soient pâturées par les chevaux.

Les espèces rencontrées sont le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la Brize intermédiaire (*Briza media*), le Silaus des prés (*Silum silaus*), le Gaillet vrai (*Galium verum*), la Knautie des champs (*Knautia arvensis*), la Grande Berce (*Heracleum sphondylium*)...

Quelques dépressions au sein des parcelles sont occupées par les joncs et les oseilles.

Cette prairie appartient à l'alliance phytosociologique de *l'Arrhenatherion elatioris*.

Les parcelles Ouest, en bon état de conservation peuvent être rattachées à l'habitat d'intérêt communautaire prairie de fauche de basse altitude (Habitat Natura 2000). De ce fait, ce milieu présente un enjeu fort en terme botanique.

## 7) Mégaphorbiaie (code EUNIS : E5.5, code CB : 37.7)



Photo 7 : Mégaphorbiaie

A la marge Sud-Ouest de l'aire d'étude, entre le fossé limitant la plateforme SNCF et le boisement autour de l'étang se développe une mégaphorbiaie, milieu de hautes herbes sur sol humide a mouillé. Cette mégaphorbiaie est par endroit dominée par les joncs. On y retrouve toutefois l'ensemble des espèces caractéristiques de ce milieu avec la Laïche des marais (*Carex acutiformis*), la Lysimaque

commune (*Lysimachia vulgaris*), la Reine des prés (*Fillipendula ulmaria*), le Jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), le Scirpe des bois (*Scirpus palustris*), l'Iris faux acore (*Iris pseudacorus*)...

Cette formation se développe sur le chemin d'exploitation associé à la servitude de la canalisation de gaz enterré à cet endroit.

La mégaphorbiaie appartient à l'alliance phytosociologique du *Fillipendulion ulmariae*, habitat d'intérêt communautaire (Natura 2000) et présente donc un intérêt botanique.

### 8) Roselière (code EUNIS : C3.21, code CB : 53.11)



Photo 8 : Roselière de l'étang

La partie Sud des berges de l'étang est occupé par une roselière. Cette formation est dominée très fortement par le Roseau commune (*Phragmites australis*). Quelques plantes accompagnent le roseau comme le Gaillet des marais (*Galium palustre*), le Jonc diffus (*Juncus effusus*)...

Cette formation appartient à l'alliance phytosociologique du *Phragmition australis*.

Celle ne présente pas d'intérêt botanique particulier du fait de la faiblesse de sa diversité végétale.

### 9) Cariçaie (code EUNIS : , code CB :)



Photo 9 : Cariçaie

Une petite caricaie, formation sur sol humide dominée par les Laïches se développe entre la forêt alluviale et la mégaphorbiaie, au Sud-Ouest de l'aire d'étude.

Cette formation est dominée par la Laïche vésiculeuse (*Carex vesicularia*). Seules quelques autres espèces des milieux humides accompagnent cette laïche, comme la douce-amère (*Solanum dulcamara*), le mouton aquatique (*Veronica anagallis-aquatica*) ou le Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*)...

Cette formation appartient à l'alliance phytosociologique du *Magnocaricion elatae*. Elle ne présente pas d'intérêt botanique notable.

### 10)Haie basse/ Fourré (code EUNIS : F3.11, code CB : 31.81)



Photo 10 : Haie basse de séparation des parcelles pâturées

Ce milieu regroupe les haies de séparation des prairies pâturées notamment, les espaces de friches en cours de colonisation par les arbustes et les refus de pâture.

Les espèces observées sont les suivantes : Prunellier (*Prunus spinosa*), Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), Saule cendré (*Salix cinerea*), Fusain (*Evonymus europaeus*), Rosier des chiens (*Rosa canina*), Troëne (*Ligustrum vulgare*), Ronce commune (*Rubus gr. fruticosus*)...

Quelques arbres complètent la formation comme le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*)...

Cette formation appartient à l'alliance phytosociologique du *Pruno-Rubion fruticosi*. Elle ne présente pas d'intérêt botanique particulier.

### 11)Haie arborée/ Jeune bois (code EUNIS : G1.A29, code CB : 41.39)



Photo 11 : Jeune bois en arrière de la friche herbacée

Succédant aux haies basses de manière naturelle, une formation de jeune bois se développe sur de nombreux espaces laissés à l'abandon.

On rencontre également cette formation en linéaire au long des chemins, formant des haies arborées.

Il s'agit d'une frênaie de recolonisation, avec le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) qui domine la formation. Cette essence est accompagnée, parfois de manière importante, par le Tremble (*Populus tremula*), le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), le Charme (*Carpinus betulus*)...

Cette formation appartient à l'alliance phytosociologique du *Fraxino-Quercion*. Il s'agit de la forme pionnière et de lisière du bois acidocline.

### 12)Chênaie acidocline (code EUNIS : G1.A29, code CB : 41.39)



Photo 12 : Chênaie acidocline

La partie Nord et Ouest de l'aire d'étude est ceinturée par une masse boisée apparentée à la chênaie acidocline.

Ce boisement se compose de Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Chêne sessile (*Quercus petraea*), Hêtre (*Fagus sylvatica*), Charme (*Carpinus betulus*), Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), Muguet (*Convallaria majalis*), Mélampyre des prés (*Melampyrum pratense*), Millepertuis élégant (*Hypericum pulchrum*)....

Cette formation appartient à l'alliance phytosociologique du *Quercion robori-petraeae*. Elle ne présente pas, d'un point de vue botanique, d'intérêt particulier.

### 13)Aulnaie-Frênaie (code EUNIS : G1.21, code CB : 44.3)



Photo 13 : Linéaire d'Aulnaie-Frênaie

Autour de l'étang et dans cette partie Sud-Ouest de l'aire d'étude une formation boisée de type forêt alluviale se développe. Elle est dominée par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), accompagné de Frêne (*Fraxinus excelsior*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Liseron des haies (*Calystegia sepium*), Laïche espacée (*Carex remota*)...

Ce milieu appartient à l'alliance phytosociologique de l'*Alnion incanae*.

Ce milieu est à rattacher aux ripisylves de bois durs, habitats d'intérêt communautaire prioritaire (Natura 2000) « forêt alluviale à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* ». Il présente un intérêt botanique certain.

### 14)Cultures (code EUNIS : 11.1, code CB : 82.11)



Photo 14 : Parcelle plantée de blé et Bleuet

Au Nord-Est de l'aire d'étude, on rencontre quelques parcelles cultivées, en particulier plantée de blé.

Ces cultures sont accompagnées d'une flore particulière dite adventice des grandes cultures. On y rencontre le Bleuet (*Centaurea cyanus*), le grand Coquelicot (*Papaver rhoeas*), l'Avoine folle (*Avena fatua*), la Linaire bâtarde (*Kikksia spuria*), le Chénopode blanc (*Chenopodium album*), le Laiteron rude (*Sonchus asper*), la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*)...

Cette formation appartient à la classe phytosociologique des *Stellarietea mediae*.

Bien qu'en cours de raréfaction ce type de végétation ne présente pas d'intérêt botanique particulier.

## 15) Flore

282 taxons ont été notés dans l'aire d'étude. Cette diversité végétale relativement importante du fait des nombreux milieux observés et de la grande taille de l'aire d'étude.

Parmi ces espèces, 9 sont considérées comme patrimoniales, du fait de leur protection, ou de leur statut en Bourgogne (rareté et inscription dans la liste des espèces déterminante de ZNIEFF).

Il s'agit des espèces suivantes :

Tableau 7 : espèces végétales patrimoniales observées

Nomenclature latine	Nom vernaculaire	Bourgogne			Population
		Protection	Dét ZNIEFF	Statut	
<i>Carex viridula</i>	Laïche tardive	-	DZ	-	10 individus
<i>Corynephorus canescens</i>	Corynéphore blanchâtre	PR	DZ	RR	2 individus
<i>Genista anglica</i>	Genêt d'Angleterre	-	DZ	R	>25 individus
<i>Lathyrus nissolia</i>	Gesse de Nissole	-	DZ	R	10/20 individus
<i>Lotus glaber</i>	Lotier à feuilles ténues	-	-	R	>25 individus
<i>Lythrum hyssopifolia</i>	Salicaire à feuilles d'hyssope	-	-	R	>25 individus
<i>Polygala serpyllifolia</i>	Polygala à feuilles de serpollet	-	DZ	R	10 individus
<i>Potentilla recta</i>	Potentille dressée	-	-	R	2 individus
<i>Vicia lathyroides</i>	Vesce printannière	-	DZ	RR	

Ces espèces sont concentrées dans la partie centrale de l'aire d'étude, dans les friches écorchées ou herbacées.

L'espèce la plus remarquable est le Corynéphore blanchâtre, protégé, déterminant de ZNIEFF et très rare en Bourgogne. Cette espèce est typique des pelouses sur sables. Deux pieds ont été observés dans la pelouse écorchée au centre de l'aire d'étude.



Photo 15 : Corynéphore blanchâtre (commons.wikimedia.org)



Photo 16 : Genêt d'Angleterre (in situ-IEA)



Photo 17 : Gesse de Nissolle (in situ-IEA)



Photo 18 : Salicaire à feuilles d'hyssope (in situ-IEA)



Photo 19 : Potentille dressée (in situ-IEA)

### C- ENJEUX FLORE ET HABITATS

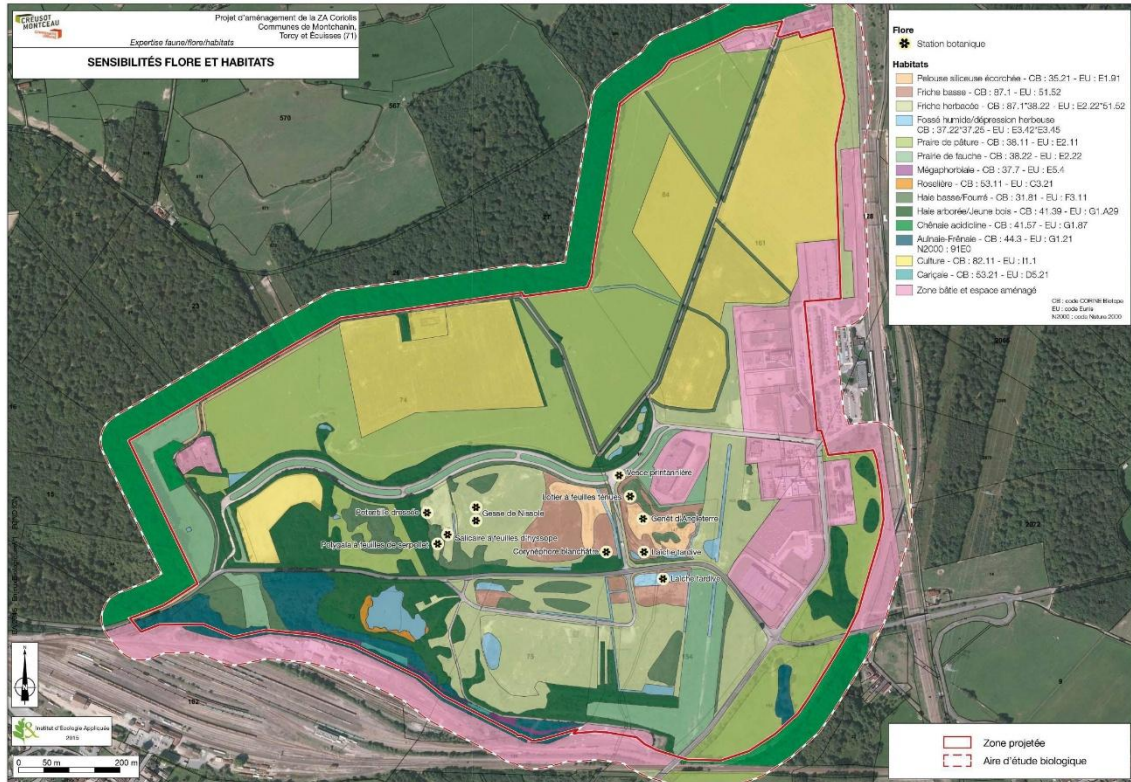
Les observations d'espèces patrimoniales associées aux grands espaces de friches diverses permettent de qualifier **l'enjeu floristique global de modéré**.

Bien évidemment, la présence du Corynéphore blanchâtre, espèce protégée, est remarquable et augmente ponctuellement l'intérêt botanique.

Les enjeux surfaciques globaux détaillés dans le chapitre suivant prendront en compte l'ensemble des espèces patrimoniales observées.

**L'enjeu en termes d'habitats naturels est qualifié de faible** au global pour l'aire d'étude. Cet enjeu est toutefois qualifié de fort dans la partie Sud-Est de cette aire d'étude, qui accueille des habitats Natura 2000 de milieux humides (Forêt alluviale et mégaphorbiaie).

La carte suivante présente les habitats et la flore patrimoniale observées.



## IV - LA FAUNE

Un tableau listant les espèces recensées par principaux habitats lors des inventaires est réalisé pour chaque groupe d'espèce. Il comprend les statuts existant de protection, de menace et de rareté pour chaque espèce, à l'échelon européen, national et régional.

Les différents sigles utilisés sont les suivants :

- PE : Protection Européenne (Directives Habitats et Oiseaux),
- LRE : Liste Rouge Européenne,
- PN : Protection Nationale,
- LRN : Liste Rouge Nationale,
- PR : Protection Régionale (Bourgogne),
- LRR : Liste Rouge Régional (Bourgogne),
- DZ : espèce inscrite sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Bourgogne,
- RR : Rareté Régionale (Bourgogne),

En ce qui concerne l'avifaune, la liste rouge nationale et les statuts de rareté peuvent varier en fonction de la période de l'année (nidification, migration, hivernage). Les statuts utilisés ci-dessous font référence à la période de nidification.

## A - INSECTES

### 1) Données bibliographiques

La base INPN identifie une espèce patrimoniale sur la commune. Il s'agit du Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), PN, An.II et IV DH.

PNA 2/3/5 -Protégé au niveau national  
An.II et IV DH – Annexes II et IV de la Directive Habitats (92/43/CE)

### 2) Résultats pour les Odonates (Libellules)

13 espèces d'odonates ont été observées sur l'aire d'étude. Aucune n'est patrimoniale, toutefois cette diversité est notable. Les points d'eau plus ou moins permanents (fossés, mares et étang) constituent des zones de reproduction pour ces espèces.

Tableau 8 : Odonates observées sur l'aire d'étude

Nom français	Nom latin	PE	LRE	PN	LRR	DZ
Caloptéryx occitan	Calopteryx xanthostoma	*	LC	*	*	*
Petite Nymphé au corps de feu	Pyrrhosoma nymphula	*	LC	*	*	*
Agrion élégant	Ischnura elegans	*	LC	*	*	*
Agrion jouvencelle	Coenagrion puella	*	LC	*	*	*
Agrion à larges pattes	Platycnemis pennipes	*	LC	*	*	*
Libellule déprimée	Libellula depressa	*	LC	*	*	*

Nom français	Nom latin	PE	LRE	PN	LRR	DZ
Libellule à quatre taches	Libellula quadrimaculata	*	LC	*	*	*
Orthétrum réticulé	Orthetrum cancellatum	*	LC	*	*	*
Orthétrum à stylets blancs	Orthetrum albistylum	*	LC	*	*	*
Crocothémis écarlate	Crocothemis erythraea	*	LC	*	*	*
Sympétrum rouge sang	Sympetrum sanguineum	*	LC	*	*	*
Sympétrum de Fonscolombe	Sympetrum fonscolombii	*	LC	*	*	*
Caloptéryx éclatant	Calopteryx splendens splendens	*	LC	*	*	*

Listes rouges européenne, nationale et régionale :  
LC : préoccupation mineure

### 3) Résultats pour les Rhopalocères (Papillons de jour)

48 espèces de Lépidoptères rhopalocères ont été inventoriées sur le site d'étude, ce qui constitue une diversité remarquable.

Tableau 9 : Papillons observées dans l'aire d'étude

Nom français	Nom latin	PE	PN	LRN	LRR	DZ
Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i>	*	*	LC	LC	*
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	*	*	LC	LC	*
<b>Azuré de l'Ajonc</b>	<b><i>Plebejus argus</i></b>	*	*	<b>LC</b>	<b>EN</b>	*
Azuré du Trèfle	<i>Cupido argiades</i>	*	*	LC	LC	*
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	*	*	LC	LC	*
Collier-de-corail	<i>Arícia agestis</i>	*	*	LC	LC	*
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	*	*	LC	LC	*
<b>Cuivré des marais</b>	<b><i>Lycaena dispar</i></b>	<b>DH An. II et IV</b>	<b>Art.2</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>	<b>DZ</b>
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	*	*	LC	LC	*
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	*	*	LC	LC	*
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	*	*	LC	LC	*
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	*	*	LC	LC	*
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	*	*	LC	LC	*
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	*	*	LC	LC	*
Hespérie de la Houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	*	*	LC	LC	*
<b>Petit Mars changeant</b>	<b><i>Apatura ilia</i></b>	*	*	<b>LC</b>	<b>NT</b>	<b>DZ</b>
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	*	*	LC	LC	*
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	*	*	LC	LC	*
Hespérie du Dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>	*	*	LC	LC	*
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	*	*	LC	LC	*
Mélictée du Mélampyre	<i>Melitaea athalia</i>	*	*	LC	LC	*
Mélictée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	*	*	LC	LC	*
<b>Mélictée noirâtre</b>	<b><i>Melitaea diamina</i></b>	*	*	<b>LC</b>	<b>NT</b>	*
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	*	*	LC	LC	*
Nacré de la Ronce	<i>Brenthis daphne</i>	*	*	LC	LC	*
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	*	*	LC	LC	*
Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i>	*	*	LC	LC	*
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	*	*	LC	LC	*
<b>Petite Tortue</b>	<b><i>Aglais urticae</i></b>	*	*	<b>LC</b>	<b>NT</b>	*
Gamma	<i>Polygonia c-album</i>	*	*	LC	LC	*
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	*	*	LC	LC	*
Piérède de la Moutarde	<i>Leptidea sinapis</i>	*	*	LC	LC	*
Piérède de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	*	*	LC	LC	*

Nom français	Nom latin	PE	PN	LRN	LRR	DZ
Piérède du Navet	<i>Pieris napi</i>	*	*	LC	LC	*
Point de Hongrie	<i>Erynnis tages</i>	*	*	LC	LC	*
Fluoré	<i>Colias alfacariensis</i>	*	*	LC	LC	*
Procris de l'Oseille	<i>Adscita statices</i>	*	*	*	LC	*
Souci	<i>Colias crocea</i>	*	*	LC	LC	*
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	*	*	LC	LC	*
Piérède du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	*	*	LC	LC	*
Thécla de l'Yeuse	<i>Satyrrium ilicis</i>	*	*	LC	LC	*
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	*	*	LC	LC	*
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	*	*	LC	LC	*
<b>Zygène du Sainfoin</b>	<b><i>Zygaena carniolica</i></b>	*	*	*	<b>NT</b>	<b>DZ</b>
Zygène des Lotiers	<i>Zygaena filipendulae</i>	*	*	*	LC	*
Zygène des prés	<i>Zygaena trifolii</i>	*	*	*	LC	*

Listes rouges européenne, nationale et régionale

EN : en danger

NT : quasi menacée

LC : préoccupation mineure

6 espèces patrimoniales sont à remarquer dont une espèce protégée en France. Elles sont détaillées dans les lignes suivantes :

- Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), inscrit aux annexes II et IV de la Directive Habitats, protégé en France et déterminant de ZNIEFF en Bourgogne. Deux individus mâles ont été observés dans la partie Ouest de l'aire d'étude, pour l'un près d'une mare végétalisée et pour l'autre dans une dépression humide au sein d'une prairie de fauche.
- L'Azuré de l'ajonc (*Plebejus argus*), considéré « en danger » sur la liste rouge régionale. Deux individus ont été observés, pour l'un dans une friche herbacée dense au centre de l'aire d'étude, pour l'autre dans une prairie de fauche à l'Ouest.
- Le Petit Mars changeant (*Apatura ilia*) quasi-menacé et déterminant de ZNIEFF en Bourgogne. 1 individu a été observé sur la lisière du bois au Nord de l'aire d'étude.
- La Mélitée noirâtre (*Melitaea diamina*) considérée comme quasi-menacé en Bourgogne. Plusieurs individus ont été observés dans les friches et prairies au centre de l'aire d'étude.
- La Petite Tortue (*Aglais urticae*), considéré comme quasi-menacé en Bourgogne. Plusieurs individus ont été observés dans les friches au centre de l'aire d'étude.
- La Zygène du sainfoin (*Zygaena carniolica*), quasi-menacée et déterminante de ZNIEFF en Bourgogne. 1 individu a été observé dans la partie centrale de l'aire d'étude, dans une friche herbacée.



Photo 20 : Cuivré des marais (in situ-IEA)



Photo 21 : Mélitée noirâtre (in situ-IEA)



Photo 22 : Azuré de l'Ajonc (in situ-IEA)



Photo 23 : Zygène du sainfoin (in situ-IEA)

#### 4) Résultats pour les orthoptères (Criquets, grillons, sauterelles)

21 espèces d'orthoptères ont été observées sur l'aire d'étude. Parmi celles-ci 3 espèces sont patrimoniales.

Tableau 10 : Orthoptères observées sur l'aire d'étude

Nom français	Nom latin	PE	LRE	PN	LRN	LRR	DZ
Phanérotère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>	*	*	*	4	*	*
Phanérotère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	*	*	*	4	*	*
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	*	*	*	4	*	*
Conocéphale bigarré	<i>Xiphidion fuscus</i>	*	*	*	4	*	*
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	*	*	*	4	*	*
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	*	*	*	4	*	*
<b>Dectique verrucivore</b>	<b><i>Decticus verrucivorus</i></b>	*	*	*	<b>2</b>	*	*
Decticelle chagrinée	<i>Platycleis albopunctata</i>	*	*	*	4	*	*
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	*	*	*	4	*	*
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	*	*	*	4	*	*
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	*	*	*	4	*	*
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	*	*	*	4	*	*
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i>	*	*	*	4	*	*
Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus italicus</i>	*	*	*	4	*	*
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens</i>	*	*	*	4	*	*
<b>Criquet des Roseaux</b>	<b><i>Mecostethus parapleurus</i></b>	*	*	*	<b>3</b>	*	*
<b>Criquet ensanglanté</b>	<b><i>Stethophyma grossum</i></b>	*	*	*	<b>3</b>	*	*
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar dispar</i>	*	*	*	4	*	*
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	*	*	*	4	*	*
Criquet duettiste	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	*	*	*	*	*	*
Criquet mélodieux	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	*	*	*	4	*	*

Listes rouges nationale des orthoptères :

4 : espèce non menacée, 3 : espèces menacée à surveiller, 2 : espèce fortement menacée d'extinction

Le Dectique verrucivore (*Decticus verrucivorus*) est une sauterelle des milieux secs. Elle est fortement menacée. 1 individu a été observé au centre de l'aire d'étude dans une friche herbacée.



Photo 24 : Dectique verrucivore (in situ-IEA)

Le Criquet des roseaux (*Mecostethus parapleurus*) est un criquet des milieux humides et mouillés (comme son nom l'indique). Cette espèce menacée a été observé dans la partie la plus humide de la prairie de fauche à l'Ouest de l'aire d'étude.



Photo 25 : Criquet des roseaux

Le criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), une espèce menacée des prairies humides. Un individu a été observé dans la prairie de fauche à l'Ouest, avec le criquet des roseaux.



Photo 26 : Criquet ensanglanté (in situ-IEA)

**Au regard de la diversité entomologique observée et de la présence, en particulier pour les papillons, de plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale dont le Cuivré des marais, espèce protégée, l'enjeu pour les insectes est fort.**

## B - AMPHIBIENS

### 1) Données bibliographiques

Au niveau communal, 7 espèces d'amphibiens sont recensées dans la base de données de l'INPN :

PNA 2/3/5 -Protégé au niveau national  
An. II/IV DH – Annexe II et/ou IV de la Directive Habitats (92/43/CE)

Tableau 11 : Amphibiens potentiellement présents sur le projet de ZA

Nom français	Nom	Protection et statut
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	An. IV DH, PNA 2
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	PNA 3
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	An. IV DH, PNA 5
Grenouille neuse	<i>Pelophylax ndibundus</i>	An. V DH, PNA 3

Nom français	Nom	Protection et statut
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	An. V DH, PNA 5
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	An. IV DH, PNA 2
Salamandre tacheté	<i>Salamandra salamandra</i>	PNA 3

## 2) Résultats

4 espèces d'amphibiens ont été observées sur l'aire d'étude. Elles sont listées dans le tableau suivant

Tableau 12 : Amphibiens recensés sur l'aire d'étude

Nom français	Nom latin	PE	LRE	PN	LRN	DZ	RR
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	*	LC	PNA 3	LC	*	*
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	DH An.IV	LC	PNA 2	LC	*	*
Grenouille commune	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	*	LC	PNA 5	LC	*	*
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	DH An.IV	LC	PNA 2	LC	*	*

PNA 2/3/5 - Protégé au niveau national

An. II/IV DH – Annexe II et/ou IV de la Directive Habitats (92/43/CE)

Listes rouges européenne, nationale et régionale : LC : préoccupation mineure

Les 4 espèces sont protégées (a minima partiellement pour la Grenouille verte) en France.

Malgré la présence dans l'aire d'étude de mares, de fossés et d'un petit étang ces points d'eau ne sont pas propices à la reproduction des amphibiens. Aucune espèce de ce groupe n'y a été observée.

En revanche au sein de la friche centrale, il existe deux dépressions en eau où a été observé un total de 35 pontes de Grenouille agile (*Rana dalmatina*), pour plusieurs centaines d'œufs au total. Cette espèce, intégralement protégée en France (individu et habitats) n'est pas connue au niveau communal.

Une seconde espèce, la Rainette verte (*Hyla arborea*), protégée intégralement, a été contactée au chant sur deux secteurs de l'aire d'étude, la friche centrale et ses dépressions, et un autre point d'eau en limite des pâtures du Nord-Ouest de l'aire d'étude.

La population totale est estimée à 15/20 individus.



Photo 27 : Dépression en eau abritant des pontes de Grenouille agile (Source : IEA, 2015)

L'enjeu pour les amphibiens apparait modéré, principalement à cause du nombre élevé de sites de reproduction présents.

## C - REPTILES

### 1) Données bibliographiques

La base INPN identifie 2 espèces sur la commune:

PNR 2 -Protégé au niveau national  
An. IV DH – Annexe IV de la Directive Habitats (92/43/CE)

Tableau 13 : Reptiles potentiellement présents sur le projet de ZA

Nom français	Nom	Protection et statut
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	An. IV DH, PNR 2
Couleuvre d'esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	An. IV DH, PNR 2

### 2) Résultats

Deux espèces de reptiles ont été observées dans l'aire d'étude. Il s'agit des espèces suivantes.

Tableau 14 : Reptiles observés sur l'aire d'étude

Nom français	Nom latin	PE	LRE	PN	LRN	DZ	RR
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	DH An.IV	LC	Art. II	LC	*	*
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	*	LC	Art. II	LC	*	*

Art. II -Protégé au niveau national

An. II/IV DH – Annexe II et/ou IV de la Directive Habitats (92/43/CE)

Listes rouges européenne, nationale et régionale : LC : préoccupation mineure

Les espaces les plus ouverts des friches centrales accueillent une petite population de Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), observé en deux endroits pour quelques individus.

1 individu de Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) a été observé en insolation sur une lisière au centre de l'aire d'étude.

Ces deux espèces, relativement communes l'échelle régionale et nationale sont intégralement protégées en France (individus et habitats).

L'enjeu pour les reptiles est **faible** du fait de la banalité des espèces rencontrées, même si celles-ci sont protégées.



Photo 26 : Lézard des murailles

La carte suivante présente les enjeux entomologiques et herpétologiques.



## D - OISEAUX

### 1) Données bibliographiques

La base INPN identifie une espèce patrimoniale sur la commune. Il s'agit de la Rousserole effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*), PN, LC.

Par ailleurs, la SHNC identifie 11 espèces dans l'étude biologique de 1992. Il s'agit des espèces suivantes :

- Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*), PN, NT.
- Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), PN, LC.
- Serin cini (*Serinus serinus*), PN, LC.
- Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), PN, NT.
- Tarier pâle (*Saxicola torquatus*), PN, LC.
- Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*), PN, LC.
- Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*), PN, LC.
- Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*), LC.
- Foulque macroule (*Fulica atra*), LC.
- Poule d'eau (*Gallinula chloropus*), LC.
- Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), LC.

PN : Protégée au niveau national

Liste rouge des oiseaux nicheurs de France Métropolitaine : LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi menacé

### 2) Résultats

**70 espèces ont été observées sur l'aire d'étude dont 54 protégées en France.** Parmi ces 70 espèces, 10 oiseaux présentent un intérêt. Ils sont identifiés dans les paragraphes suivants.

Nom latin	Nom français	DO An. I	PN	LRN	LRR
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	*	Art. 3	LC	LC
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	*	*	LC	NT
<b><i>Lullula arborea</i></b>	<b>Alouette lulu</b>	<b>An. I</b>	<b>Art. 3</b>	<b>LC</b>	<b>VU</b>
<b><i>Gallinago gallinago</i></b>	<b>Bécassine des marais</b>	*	*	<b>EN</b>	*
<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde	*	*	*	*
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	*	Art. 3	LC	
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	*	Art. 3	LC	LC
<b><i>Emberiza calandra</i></b>	<b>Bruant proyer</b>	*	<b>Art. 3</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	*	Art. 3	LC	LC
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	*	Art. 3	LC	LC
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	*	*	LC	LC
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	*	Art. 3	LC	VU
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	*	Art. 3	*	*
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	*	Art. 3	LC	
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	*	Art. 3	LC	
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	*	*	LC	LC
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	*	*	LC	LC
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	*	Art. 3	LC	LC
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	*	Art. 3	LC	LC
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	*	*	LC	LC
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	*	Art. 3	LC	LC
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	*	Art. 3	LC	LC
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	*	Art. 3	LC	LC

Nom latin	Nom français	DO An. I	PN	LRN	LRR
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde	*	Art. 3	LC	DD
<b><i>Sylvia communis</i></b>	<b>Fauvette grisette</b>	*	<b>Art. 3</b>	<b>NT</b>	<b>LC</b>
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	*	*	LC	
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	*	*	LC	LC
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	*	Art. 3	LC	LC
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	*	*	LC	LC
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	*	*	LC	LC
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	*	Art. 3	LC	LC
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	*	Art. 3	LC	LC
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	*	Art. 3	LC	NT
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	*	Art. 3	LC	VU
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	*	Art. 3	LC	LC
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	*	Art. 3	LC	LC
<b><i>Carduelis cannabina</i></b>	<b>Linotte mélodieuse</b>	*	<b>Art. 3</b>	<b>VU</b>	<b>LC</b>
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	*	Art. 3	LC	LC
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	*	Art. 3	LC	DD
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	*	*	LC	LC
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	*	Art. 3	LC	NT
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	*	Art. 3	LC	LC
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	*	Art. 3	LC	LC
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	*	Art. 3	LC	LC
<b><i>Milvus migrans</i></b>	<b>Milan noir</b>	<b>An. I</b>	<b>Art. 3</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	*	Art. 3	LC	LC
<b><i>Burhinus oedicephalus</i></b>	<b>Œdicnème criard</b>	<b>An. I</b>	<b>Art. 3</b>	<b>NT</b>	*
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	*	Art. 3	LC	*
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	*	Art. 3	LC	LC
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	*	Art. 3	LC	LC
<b><i>Dryocopus martius</i></b>	<b>Pic noir</b>	<b>An. I</b>	<b>Art. 3</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	*	Art. 3	LC	LC
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	*	*	LC	LC
<b><i>Lanius collurio</i></b>	<b>Pie-grièche écorcheur</b>	<b>An. I</b>	<b>Art. 3</b>	<b>LC</b>	<b>LC</b>
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	*	*	LC	LC
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	*	Art. 3	LC	LC
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	*	Art. 3	VU	*
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	*	Art. 3	NT	NT
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	*	Art. 3	LC	LC
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	*	Art. 3	LC	LC
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	*	Art. 3	LC	LC
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	*	Art. 3	LC	LC
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	*	Art. 3	LC	LC
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	*	Art. 3	LC	LC
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	*	Art. 3	LC	LC
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	*	Art. 3	VU	*
<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	*	Art. 3	LC	LC
<b><i>Streptopelia turtur</i></b>	<b>Tourterelle des bois</b>	*	*	<b>LC</b>	<b>VU</b>
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	*	*	LC	LC
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	*	Art. 3	LC	LC

Art. 3 - Protégé au niveau national

An. I – Annexe I de la Directive Oiseaux

Listes rouges européenne, nationale et régionale : LC : préoccupation mineure, NT : Quasi-menacé, VU : Vulnérable, EN : En danger

**Au-delà de leur protection nationale, 5 espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux :**

- L'Alouette lulu (*Lullula arborea*). 3 mâles chanteurs observés au total dans la partie centrale des friches de l'aire d'étude. Notons que cette espèce observée en période de migration pour deux individus sans confirmation de nidification. Son caractère nicheur n'est certain que pour un individu observé.
- L'Œdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*). 1 individu a été observé en mars et non revu en avril. Il s'agit probablement d'un passage d'individu en migration. Cette espèce ne niche donc pas sur le site.
- La Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*) : 1 individu a été observé en migration et un couple nicheur a été identifié.
- Le Milan noir (*Milvus migrans*) avec deux secteurs au Nord de l'aire d'étude où ont été vu des adultes cantonnées sur certains espaces forestiers. Un nid pouvant servir pour ce type de rapace a été de plus observé dans la lisière forestière sans confirmation d'utilisation.
- Le Pic noir (*Dryocopus martius*). Cette espèce niche au Nord de l'aire d'étude dans le boisement (2 individus observés).



Photo 29 : Œdicnème criard (Hors site-IEA)



Photo 30 : Pie-grièche Écorcheur (Hors site-IEA)

**3 espèces protégées sont patrimoniales du fait de leur statut sur la liste rouge nationale (quasi-menacé ou vulnérable) :**

- Le Bruant proyer (*Emberiza calandra*). Deux mâles chanteurs ont été observés. Il est nicheur sur la zone, au centre de l'aire d'étude.
- La Fauvette grisette (*Sylvia communis*). 4 individus de cette espèce nicheuse ont été observés sur une grande part de l'aire d'étude.
- La Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*). 1 individu de cette espèce a été observé en migration dans la partie Sud de l'aire d'étude.



Photo 31 : Bruant proyer (hors site-IEA)



Photo 32 : Linotte mélodieuse (hors site-IEA)

**2 espèces non protégées mais patrimoniales du fait de leur statut sur les listes rouges notées « en danger » sur la liste nationale :**

- La Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*). Espèce en danger sur la liste rouge nationale dont les effectifs sont en déclin .16 individus observés au total en deux passages en halte migratoire.
- La Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*). Espèce vulnérable en Bourgogne. 1 mâle chanteur observé dans les fourrés hauts ceinturant les pâtures du centre de l'aire d'étude.



Photo 33 : Tourterelle des bois (hors site-IEA)

**Notons qu'une 11 espèce, la Bécassine sourde (*Lymnocyptes minimus*) a été observée sur en halte migratoire les même espaces que la Bécassine des marais.**

**Cette espèce est rare, sans que les statuts « liste rouge » n'en fasse part.**

**Elle n'a pas été cartographiée.**

**D'un point de vue habitats, les friches offrent une diversité spécifique assez faible mais la présence d'espèces patrimoniales en nidification ou en halte migratoire est à noter.**



Photo 34 : Friche à végétation lacunaire ou a été observé l'Édicnème criard

**Le bois au Nord de l'aire d'étude et sa lisière présente un cortège forestier classique assez diversifié. Notons de très régulières observations de Milan noir et de Buse variable en parade au-dessus de bois.**



Photo 35 : Grand chêne supportant un important nid potentiel pour le Milan noir



SOCOTEC



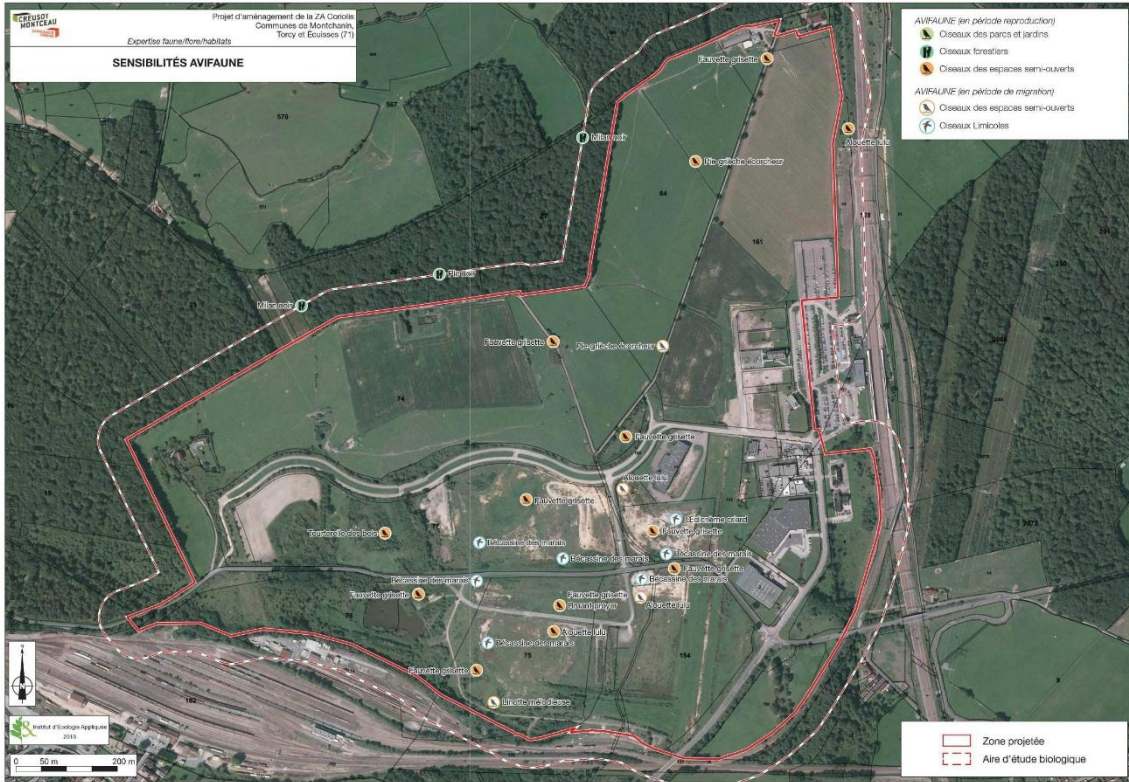
ALCE Joaillerie  
Groupe MCGP

Concernant **les prairies**, l'intérêt pour l'avifaune en période de reproduction est à confirmer (présence probable de Tarier pâtre, Tarier des prés, Bruant zizi, Bruant jaune, ...).

De plus, ces espaces sont des zones d'alimentation pour les nicheurs forestier comme le Milan noir.

**L'enjeu avifaunistique est fort. Il est localisé à certains types de milieux (friches et bois) mais la diversité observée est remarquable.**

La carte suivante présente les enjeux avifaunistiques.



## E - MAMMIFÈRES TERRESTRES

### 1) Données bibliographiques

La base INPN identifie trois espèces patrimoniales sur la commune. Il s'agit du Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), PN, de l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*), PN et du Chat sauvage (*Felis silvestris silvestris*), PN, An.IV DH.

PNA 2/3/5 - Protégé au niveau national  
An. IV DH – Annexe IV de la Directive Habitats (92/43/CE)

### 2) Résultats

7 espèces de mammifères ont été observées lors des passages d'octobre 2014, de mars et d'avril 2015. Le cortège est assez classique des habitats occupant l'aire d'étude. Notons la présence de l'Écureuil roux, protégé au niveau national.

Tableau 15 : Mammifères observés sur l'aire d'étude

Nom français	Nom latin	PE	LRE	PN	LRN	LRR	DZ	RR
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	*	LC	*	LC	*	*	*
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	*	LC	*	LC	*	*	*
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	*	LC	Art. 2	LC	*	*	*
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	*	LC	*	LC	*	*	*
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	*	LC	*	LC	*	*	*
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	*	LC	*	LC	*	*	*
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	*	LC	*	LC	*	*	*

L'enjeu relatif aux mammifères terrestres semble faible, l'espèce d'intérêt présente (Écureuil roux) étant protégée mais commune.



Photo 36 : Écureuil roux

## F - CHIROPTÈRES

### 1) Données bibliographiques

Aucun inventaire sur ce groupe n'a été mené directement sur la zone, donc aucune espèce n'est citée comme fréquentant le site.

Des espèces anthropophiles comme la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrelle de Kuhl*) pouvant giter dans les bâtiments alentours et s'alimenter sur les lisières des boisements et les friches.

Toutes ces espèces sont protégées au niveau national.

### 2) Résultats

Tableau 16 : Chiroptères observés dans l'aire d'étude

Nom français	Nom Latin	DH An. IV	LRE	PN	LRN	LRR	DZ
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	An. II et IV	NT	Art. 2	NT	Vulnérable	DZ
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	An. IV	LC	Art. 2	LC	Patrimoniales	*
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	An. II et IV	LC	Art. 2	LC	En déclin	DZ
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	An. IV	LC	Art. 2	LC	A surveiller	*
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	An. IV	LC	Art. 2	LC	indéterminé	*
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	An. IV	LC	Art. 2	LC	A surveiller	*
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	An. IV	LC	Art. 2	LC	A surveiller	*
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	*	LC	Art. 2	LC	indéterminé	*

DH An. IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive

Art. 2: liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national – Arrêté du 23 Avril 2007

Listes rouges européenne, nationale et régionale : EN : en danger, NT : quasi menacée, LC : préoccupation mineure

DZ : Espèce déterminante de ZNIEFF

La richesse spécifique est assez importante avec 8 espèces de chiroptères identifiés, sur les 35 espèces que compte la France métropolitaine (soit près du ¼ de la diversité).

Ces espèces sont inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats et protégées au niveau national.

De plus deux espèces présentent un niveau de patrimonialité plus élevé.

Elles sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat, déterminantes de ZNIEFF en Bourgogne et Vulnérable pour la première et en déclin pour la seconde sur la liste rouge régionale.

Il s'agit :

- Du Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), contacté en chasse sur la prairie de fauche à l'Ouest de l'aire d'étude.
- Du Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), contacté en chasse/transit sur la lisière boisée.

D'un point de vue général, les deux espaces favorables qui concentrent la diversité spécifique et les contacts sont la lisière forestière au Nord de l'aire d'étude, et les abords de l'étang.



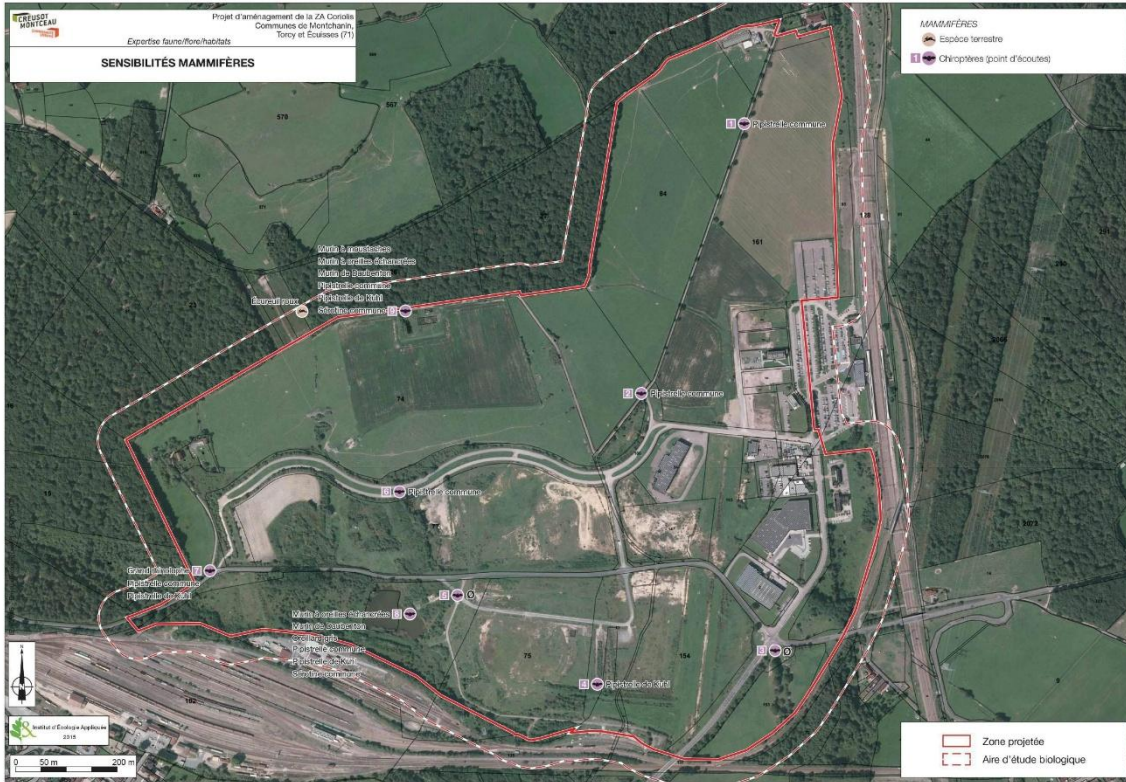
Photo 37 : Murin à oreilles échancrées (hors site-IEA)



Photo 38 : Grand Rhinolophe (hors site-IEA)

**L'enjeu pour les chiroptères est considéré comme modéré**, notamment du fait de l'utilisation partielle de l'aire d'étude par la diversité chiroptérologique observée.

La carte suivante présente les enjeux mammifères de l'aire d'étude.



## V - SYNTHÈSE DES ENJEUX

*Nota : deux types d'enjeu sont définis ci-après. D'une part les enjeux par groupe, issu de la sensibilité intrinsèque des espèces observées sur le site.*

*Puis une définition des enjeux par espace, les enjeux surfaciques, viens compléter cette hiérarchisation. Elle prend en compte la présence des espèces, mais aussi l'utilisation des espaces par celles-ci et la fonctionnalité écologique.*

### 1) Enjeu par groupe

Les enjeux pour chaque groupe de la faune et la flore sont listés dans le tableau suivant.

Tableau 17 : Synthèse des enjeux par groupe

Groupe	Enjeu
Habitats	Faible
Flore	Modéré
Amphibiens	Modéré
Reptiles	Faible
Oiseaux	Fort
Mammifères terrestres	Faible
Chiroptères	Modéré
Insectes	Fort

### 2) Enjeu surfacique

D'un point de vue général, les niveaux d'enjeu sont assez élevés, montrant l'intérêt de la zone en terme de diversité et de fonctionnalité écologique, notamment la grande partie centrale de l'aire d'étude.

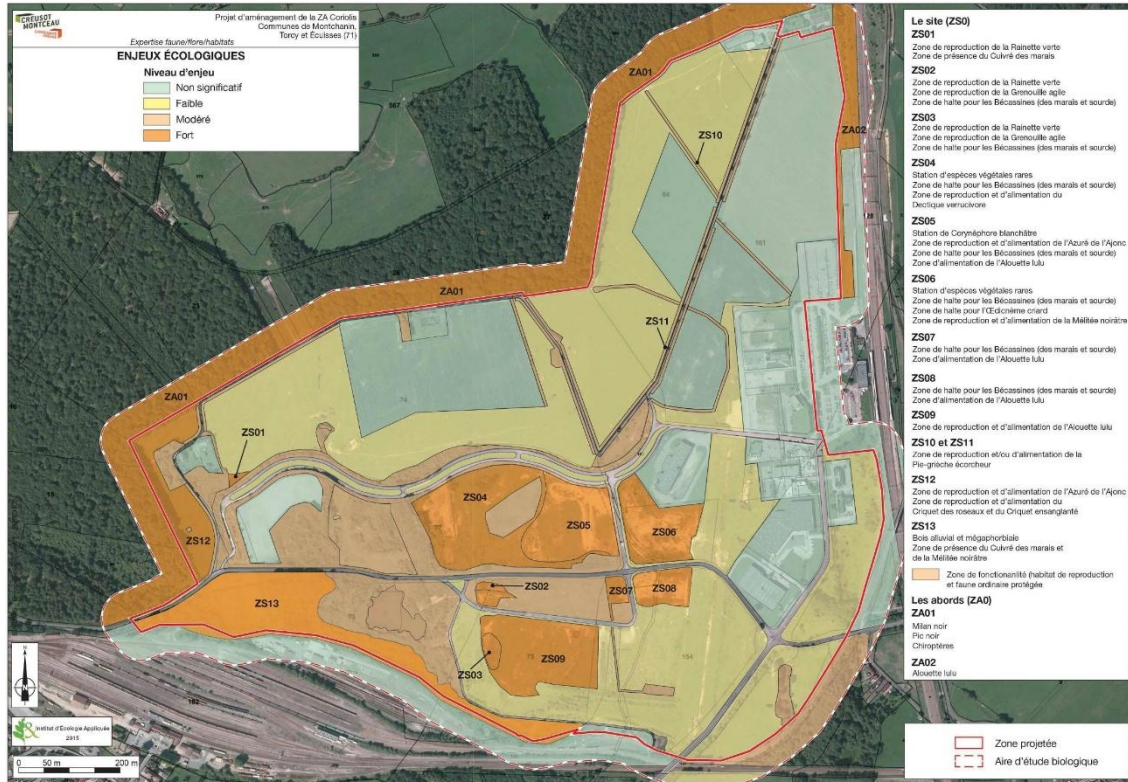
Rappelons que 282 espèces végétales, 70 espèces d'oiseaux et 48 espèces de Papillons, pour les groupes les plus notables, ont été observées au cours des prospections naturalistes.

Le tableau suivant liste les zones et leur intérêt. La carte suivante localise ces enjeux surfaciques.

Tableau 18 : enjeux surfaciques observés

Le site (ZS0)	Sensibilités	Niveau d'enjeu
ZS01	Zone de reproduction de la Rainette verte	Fort
	Zone de présence du Cuivré des marais	
ZS02	Zone de reproduction de la Rainette verte	Fort
	Zone de reproduction de la Grenouille agile	
	Zone de halte pour les Bécassines (des marais et sourde)	
ZS03	Zone de reproduction de la Rainette verte	Fort
	Zone de reproduction de la Grenouille agile	
	Zone de halte pour les Bécassines (des marais et sourde)	
ZS04	Station d'espèces végétales rares	Fort
	Zone de halte pour les Bécassines (des marais et sourde)	
	Zone de reproduction et d'alimentation du Dectique verrucivore	
ZS05	Station de Corynéphore blanchâtre	Fort
	Zone de reproduction et d'alimentation de l'Azuré de l'Ajonc	
	Zone de halte pour les Bécassines (des marais et sourde)	
ZS06	Zone d'alimentation de l'Alouette lulu	Fort
	Station d'espèces végétales rares	
	Zone de halte pour les Bécassines (des marais et sourde)	

Le site (ZS0)	Sensibilités	Niveau d'enjeu
	Zone de halte pour l'Œdicnème criard	
	Zone de reproduction et d'alimentation de la Mélitée noirâtre	
ZS07	Zone de halte pour les Bécassines (des marais et sourde)	Fort
	Zone d'alimentation de l'Alouette lulu	
ZS08	Zone de halte pour les Bécassines (des marais et sourde)	Fort
	Zone d'alimentation de l'Alouette lulu	
ZS09	Zone de reproduction et d'alimentation de l'Alouette lulu	Fort
ZS10	Zone de reproduction et d'alimentation de la Pie-grièche écorcheur	Modéré
ZS11	Zone d'alimentation de la Pie-grièche écorcheur	Modéré
	Zone de fonctionnalité (habitat de reproduction et faune ordinaire protégée)	Modéré
ZS12	Zone de reproduction et d'alimentation de l'Azuré de l'Ajonc	Fort
	Zone de reproduction et d'alimentation du Criquet des roseaux et du Criquet ensanglanté	
ZS13	Bois alluvial et mégaphorbiaie	Fort
	Zone de présence du Cuivré des marais et de la Mélitée noirâtre	
Les abords (ZA0)	Sensibilités	Niveau d'enjeu
ZA01	Zone de reproduction probable du Milan noir	Fort
	Zone de présence du Pic noir	
ZA02	Zone de chasse pour les Chiroptères	Fort
	Zone de reproduction et d'alimentation de l'Alouette lulu	



## V - IMPACTS ET MESURES

*Nota : La définition du projet étant partielle à l'heure actuelle, les impacts et les mesures détaillées ci-après seront nécessairement à affiner dans les prochaines étapes du projet.*

*Ces paragraphes, s'ils constituent une base de travail, ne sauraient être suffisants et exhaustifs pour incrémenter directement une étude réglementaire.*

### 1) Rappel sur le projet



Figure 4 : projet de ZA

Le projet de ZA se développe en grande partie sur le Nord de l'aire d'étude, et sur des espaces à niveau d'enjeu faible à modéré.

Toutefois, un autre projet d'implantation est à rendre en compte. Celui-ci porté par Lidl, occupe la partie centrale Est de l'aire d'étude, sur les friches écorchée d'enjeu fort.

Le plan suivant présente cette dernière implantation.

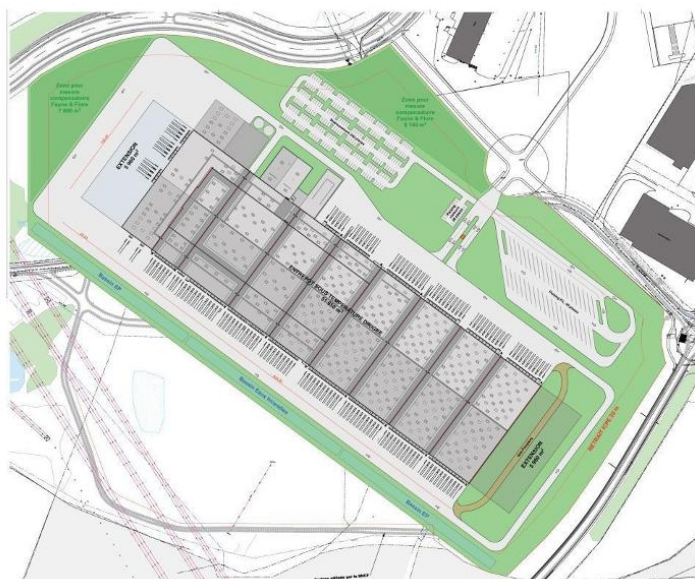


Figure 5 : Implantation Lidl

## 2) Impacts pressentis

### Flore

Les principaux impacts pressentis du projet sur des espèces floristiques sont listés ci-après :

- La destruction d'espèces végétales lors des défrichements et des terrassements. Dans certains cas, les sols mis à nu peuvent être colonisés par des espèces pionnières ou peuvent permettre l'expression de la banque de graines du sol pour des espèces héliophiles.
- La perturbation du fonctionnement écologique par atteinte sur les milieux naturels (dégradation des habitats) aux abords immédiats des plateformes lors de la phase travaux et d'exploitation. Certaines perturbations auront un effet immédiat (pollution accidentelle).
- L'effet de trouées au niveau des boisements et des haies lors des déboisements et du défrichement. Cet effet se traduit par une modification des conditions écologiques (humidité atmosphérique, ensoleillement, vent, eutrophisation des sols...) pour des espèces inféodées aux milieux fermés. Cet impact est moindre sachant que la diversité botanique ici s'exprime dans les milieux ouverts.
- Les risques de prolifération d'espèces végétales invasives (Solidage géant, Sénéçon du cap, Buddleia, Erable negundo...), susceptibles de perturber les milieux naturels lors des défrichements, et des terrassements et l'exploitation du site.

## **Faune**

Les principaux impacts pressentis du projet sur les espèces faunistiques patrimoniales sont les suivants :

- La mortalité d'individus d'espèces animales :
  - o pour les mammifères, risque de mortalité pour les individus traversant la zone de chantier,
  - o pour les oiseaux et les reptiles, la destruction possible d'individus et des oeufs lors des défrichements,
  - o pour les insectes, la destruction des oeufs, des larves, des chenilles, des nymphes, des adultes lors des défrichements, des travaux de terrassement, et pour les adultes par collision en phase de construction puis d'exploitation liée à la circulation des engins.
- La destruction des habitats d'espèces animales (sites de reproduction, de recherche alimentaire, d'hivernage, ...) en premier lieu lors des défrichements, et dans un second temps lors de l'exploitation finale du projet.

L'impact est évalué en intégrant le niveau de patrimonialité de la faune, d'autant plus élevé que les espèces et les habitats d'espèces concernées sont rares et menacés dans la région considérée. Toutefois, ces destructions ou dégradations des habitats d'espèces animales sont également à relativiser en fonction de la mobilité et de la capacité spécifique des espèces à se déplacer sur le territoire dans un périmètre ou un corridor donné.

**Ainsi, pour l'avifaune, lorsque le site de nidification d'une espèce est directement impacté par l'infrastructure, l'espèce l'abandonne mais la potentialité de nidification aux environs du projet est maintenue.**

- La fragmentation des habitats et la coupure d'axes de déplacement, notamment pour les mammifères (petite faune, chauves-souris), entraînant d'une part un risque de cloisonnement et/ou une fragmentation des populations pouvant induire ou accentuer leur déclin (problème d'appauvrissement génétique, limitation ou suppression des échanges entre différents noyaux de population...) et, d'autre part, une réduction ou un isolement des habitats utilisés à différentes étapes du cycle biologique :
  - o pour les chauves-souris, le défrichement et la destruction des haies peuvent perturber les routes de vol et limiter ainsi l'accès et l'exploitation des territoires de chasse,
  - o pour les oiseaux coupure en deux de leur territoire de vie, présentent des potentialités d'accueil moindres que le territoire non fragmenté.
- La perturbation du fonctionnement écologique d'espaces naturels situés aux abords immédiats de la zone travaux (dégradation des habitats) : bruit des engins en phase travaux, émission de poussières en phase travaux, bruit lié à l'activité en phase exploitation ...

### 3) Mesures

#### La démarche

Le projet doit s'attacher à prendre en compte l'ensemble des enjeux écologiques révélés par les inventaires écologiques.

Pour cela, la démarche développée suit les principes suivants pour la prise en compte du milieu naturel :

- 1/. EVITER : à chaque fois qu'un enjeu écologique a été identifié, le MOA a cherché à adapter son projet pour préserver la flore, la faune ou les habitats existants ;
- 2/. REDUIRE : lorsque l'évitement n'était pas possible, le projet et ses emprises ont été localement étudié pour limiter l'impact. Dans ce cas, des mesures de réduction d'impact sont systématiquement proposées pour limiter les effets du projet sur le milieu naturel ;
- 3/. COMPENSER : lorsqu'un impact résiduel est constaté malgré les mesures de réduction d'impact, des mesures compensatoires sont prévues.

#### Les mesures pressenties

Au regard des impacts listés ci-dessus et des enjeux identifiés sur l'aire d'étude les mesures pouvant être mises en place sont les suivantes :

- Balisage du chantier et mise en défens des zones environnementales sensibles notamment au centre de la zone qui ne sera pas exploitée. Après le chantier un traitement particulier devra être mis en place pour conserver le caractère ouvert et prairial de la zone, préalable essentiel au maintien d'une part de la diversité biologique d'intérêt.
- Adaptation du planning des travaux, avec en point essentiel le démarrage des terrassements et des défrichements en dehors de la période de reproduction des oiseaux et de l'activité batrachologique. Ainsi les terrassements devront être réalisés en septembre/octobre.
- un déboisement et un défrichage des espaces arbustifs en dehors des périodes de sensibilité biologique (reproduction des oiseaux, période sensible pour les mammifères, les chiroptères).
- Des réaménagements écologiques des milieux impactés avec une réservation d'espace dans les parcelles exploitées pour le maintien de milieu semi-naturels.
- La lutte contre la prolifération des espèces invasives pendant toute la durée du chantier.

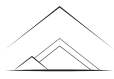
Au-delà de ces mesures de réduction, une compensation écologique globale devra être mise en place sur la partie Sud-Ouest de l'aire d'étude qui ne sera pas aménagée. Un plan de gestion sera financé par le MOA pour préciser les enjeux et définir les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour augmenter la qualité biologique et écologique du site et ainsi parvenir à l'équivalence écologique des impacts du projet.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : projet de ZA.....	4
Figure 2 : Aire d'étude biologique.....	5
Figure 3 : Extrait INPN des zonages d'inventaires proches.....	8
Figure 4 : projet de ZA.....	47
Figure 5 : Implantation Lidl.....	48
Tableau 1 : Période de prospections.....	6
Tableau 2 : dates de passage.....	6
Tableau 3 : Zonages d'inventaires.....	7
Tableau 4 : Habitats naturels présents sur le projet de ZA en 1992.....	9
Tableau 5 : Flore patrimoniale potentiellement présente sur le projet de ZA.....	10
Tableau 6 : Habitats de l'aire d'étude.....	11
Tableau 7 : espèces végétales patrimoniales observées.....	20
Tableau 8 : Odonates observées sur l'aire d'étude.....	24
Tableau 9 : Papillons observées dans l'aire d'étude.....	25
Tableau 10 : Orthoptères observées sur l'aire d'étude.....	28
Tableau 11 : Amphibiens potentiellement présents sur le projet de ZA.....	29
Tableau 12 : Amphibiens recensés sur l'aire d'étude.....	30
Tableau 13 : Reptiles potentiellement présents sur le projet de ZA.....	31
Tableau 14 : Reptiles observés sur l'aire d'étude.....	31
Tableau 15 : Mammifères observés sur l'aire d'étude.....	40
Tableau 16 : Chiroptères observés dans l'aire d'étude.....	41
Tableau 17 : Synthèse des enjeux par groupe.....	44
Tableau 18 : enjeux surfaciques observés.....	44
Photo 1 : Abords du moto-cross avec une végétation rase.....	11
Photo 2 : Friche basse.....	12
Photo 3 : Friche herbacée.....	13
Photo 4 : Dépression humide.....	13
Photo 5 : Prairie de pâture.....	14
Photo 6 : Prairie de fauche en bon état de conservation.....	15
Photo 7 : Mégaphorbiaie.....	15
Photo 8 : Roselière de l'étang.....	16
Photo 9 : Cariçaie.....	16
Photo 10 : Haie basse de séparation des parcelles pâturées.....	17
Photo 11 : Jeune bois en arrière de la friche herbacée.....	18
Photo 12 : Chênaie acidocline.....	18
Photo 13 : Linéaire d'Aulnaie-Frénaie.....	19
Photo 14 : Parcelle plantée de blé et Bleuets.....	19
Photo 15 : Corynéphore blanchâtre (commons.wikimedia.org).....	20
Photo 16 : Genêt d'Angleterre (in situ-IEA).....	21
Photo 17 : Gesse de Nissolle (in situ-IEA).....	21
Photo 18 : Salicaire à feuilles d'hyssope (in situ-IEA).....	21
Photo 19 : Potentille dressée (in situ-IEA).....	22
Photo 32 : Cuivré des marais (in situ-IEA).....	26
Photo 33 : Mélitée noirâtre (in situ-IEA).....	27
Photo 34 : Azuré de l'Ajonc (in situ-IEA).....	27
Photo 35 : Zygène du sainfoin (in situ-IEA).....	27
Photo 36 : Déctique verrucivore (in situ-IEA).....	28
Photo 37 : Criquet des roseaux.....	29
Photo 38 : Criquet ensanglanté (in situ-IEA).....	29
Photo 20 : Dépression en eau abritant des pontes de Grenouille agile (Source : IEA, 2015).....	30
Photo 21 : Lézard des murailles.....	31
Photo 22 : Œdicnème criard (Hors site-IEA).....	35
Photo 23 : Pie-grièche Écorcheur (Hors site-IEA).....	35
Photo 24 : Bruant proyer (hors site-IEA).....	36



SOCOTEC



ALCE Joaillerie  
Groupe MCGP

ZA Coriolis  
Expertise Faune/Flore/Habitats 2015

Rapport d'expertise  
Septembre 2015 - Version n°1

Photo 25 : Linotte mélodieuse (hors site-IEA).....	36
Photo 26 : Tourterelle des bois (hors site-IEA) .....	37
Photo 27 : Friche à végétation lacunaire ou a été observé l'Œdicnème criard .....	37
Photo 28 : Grand chêne supportant un important nid potentiel pour le Milan noir .....	37
Photo 29 : Écureuil roux .....	40
Photo 30 : Murin à oreilles échancrées (hors site-IEA) .....	42
Photo 31 : Grand Rhinophe (hors site-IEA).....	42

## ANNEXE

### Liste floristique

Nomenclature latine	Nom vernaculaire	Bourgogne		
		Protection	DZ	Statut
<i>Abies alba</i>	Sapin pectiné	-	-	-
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	-	-	-
<i>Achillea ptarmica</i>	Achillée sternutatoire	-	-	-
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine	-	-	-
<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostide capillaire	-	-	-
<i>Aira caryophylla</i>	Canche caryophyllée	-	-	-
<i>Alisma plantago-aquatica</i>	Plantain d'eau commun	-	-	-
<i>Allium vineale</i>	Ail des vignes	-	-	-
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	-	-	-
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés	-	-	-
<i>Amaranthus retroflexus</i>	Amarante réfléchie	-	-	-
<i>Anacamptis morio</i>	Orchis bouffon	-	-	-
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal	-	-	-
<i>Andryala integrifolia</i>	Andryale à feuilles entières	-	-	-
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique des bois	-	-	-
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	-	-	-
<i>Apera spica-venti</i>	Jouet-du-Vent	-	-	-
<i>Arabidopsis thaliana</i>	Arabette de Thalius	-	-	-
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental	-	-	-
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	-	-	-
<i>Asparagus officinalis</i>	Asperge officinale	-	-	-
<i>Astragalus glycyphyllos</i>	Astragale à feuilles de Réglisse	-	-	-
<i>Athyrium filix-femina</i>	Fougère femelle	-	-	-
<i>Avena sativa</i>	Avoine cultivée	-	-	-
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune	-	-	-
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	-	-	-
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	-	-	-
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	-	-	-
<i>Briza media</i>	Brize intermédiaire	-	-	-
<i>Bromus arvensis</i>	Brome des champs	-	-	-
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	-	-	-
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	-	-	-
<i>Buglossoides arvensis</i>	Grémil des champs	-	-	-
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	-	-	-
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	-	-	-
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée	-	-	-
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés	-	-	-
<i>Carduus crispus</i>	Chardon crépu	-	-	-
<i>Carex acutiformis</i>	Laïche des marais	-	-	-
<i>Carex flacca</i>	Laïche glauque	-	-	-
<i>Carex hirta</i>	Laïche hérissée	-	-	-
<i>Carex ovalis</i>	Laïche des lièvres	-	-	-
<i>Carex pallescens</i>	Laïche pâle	-	-	-
<i>Carex panicea</i>	Laïche -panic	-	-	-
<i>Carex pilulifera</i>	Laïche à pilules	-	-	-
<i>Carex remota</i>	Laïche espacée	-	-	-

Nomenclature latine	Nom vernaculaire	Bourgogne		
		Protection	DZ	Statut
<i>Carex riparia</i>	Laïche des rives	-	-	-
<i>Carex spicata</i>	Laïche en épi	-	-	-
<i>Carex sylvatica</i>	Laïche des bois	-	-	-
<i>Carex vesicaria</i>	Laïche vésiculeuse	-	-	-
<i>Carex viridula</i>	Laïche tardive	-	DZ	-
<i>Carex vulpina</i>	Laïche des renards	-	-	-
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	-	-	-
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier	-	-	-
<i>Centaurea cyanus</i>	Bleuet	-	-	-
<i>Centaurea jacea</i> subsp. <i>timbalii</i>	Centaurée approximative	-	-	-
<i>Centaurea nigra</i>	Centaurée noire	-	-	-
<i>Centaurea scabiosa</i>	Centaurée scabieuse	-	-	-
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commun	-	-	-
<i>Cerastium semidecandrum</i>	Céraiste à 5 étamines	-	-	-
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	-	-	-
<i>Chenopodium polyspermum</i>	Chénopode à nombreuses graines	-	-	-
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	-	-	-
<i>Cirsium palustre</i>	Cirse des marais	-	-	-
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	-	-	-
<i>Clinopodium vulgare</i>	Clinopode commun	-	-	-
<i>Colutea arborescens</i>	Baguenaudier	-	-	-
<i>Convallaria majalis</i>	Muguet	-	-	-
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	-	-	-
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	-	-	-
<i>Conyza sumatrensis</i>	Vergerette de Sumatra	-	-	-
<i>Corynephorus canescens</i>	Corynéphore blanchâtre	PR	DZ	RR
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	-	-	-
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	-	-	-
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croquette	-	-	-
<i>Cynosurus cristatus</i>	Crételle	-	-	-
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	-	-	-
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	-	-	-
<i>Dactylorhiza maculata</i>	Orchis tacheté	-	-	-
<i>Danthonia decumbens</i>	Danthonie retombante	-	-	-
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	-	-	-
<i>Deschampsia flexuosa</i>	Canche flexueuse	-	-	-
<i>Dianthus armeria</i>	Œillet Arméria	-	-	-
<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre	-	-	-
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret-des-oiseaux	-	-	-
<i>Dryopteris carthusiana</i>	Dryoptéris des Chartreux	-	-	-
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	-	-	-
<i>Eleocharis palustris</i>	Scirpe des marais	-	-	-
<i>Elytrigia campestris</i>	Chiendent des champs	-	-	-
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent commun	-	-	-
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé	-	-	-
<i>Epilobium montanum</i>	Épilobe des montagnes	-	-	-
<i>Epilobium parviflorum</i>	Épilobe à petites fleurs	-	-	-
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	-	-	-
<i>Equisetum palustre</i>	Prêle des marais	-	-	-

Nomenclature latine	Nom vernaculaire	Bourgogne		
		Protection	DZ	Statut
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle	-	-	-
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	-	-	-
<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Euphorbe des bois	-	-	-
<i>Euphorbia esula</i>	Euphorbe ésule	-	-	-
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe omblette, Essule ronde	-	-	-
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	-	-	-
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	-	-	-
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque roseau	-	-	-
<i>Festuca heterophylla</i>	Fétuque hétérophylle	-	-	-
<i>Festuca ovina gr.</i>	Fétuque des moutons	-	-	-
<i>Filipendula vulgaris</i>	Filipendule, Spirée filipendule	-	-	-
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier	-	-	-
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	-	-	-
<i>Fumaria bastardii</i>	Fumeterre de Bastard	-	-	-
<i>Galeopsis tetrahit</i>	Galéopsis Tétrahit	-	-	-
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	-	-	-
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet mollugine	-	-	-
<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais	-	-	-
<i>Galium verum</i>	Gaillet jaune	-	-	-
<i>Genista anglica</i>	Genêt d'Angleterre	-	DZ	R
<i>Genista tinctoria</i>	Genêt des teinturiers	-	-	-
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	-	-	-
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	-	-	-
<i>Geranium pusillum</i>	Géranium fluet	-	-	-
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert	-	-	-
<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes	-	-	-
<i>Glyceria fluitans</i>	Glycérie flottante	-	-	-
<i>Glyceria maxima</i>	Glycérie aquatique	-	-	-
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	-	-	-
<i>Heracleum sphondylium</i>	Grande Berce	-	-	-
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	-	-	-
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforié	-	-	-
<i>Hypericum pulchrum</i>	Millepertuis élégant	-	-	-
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	-	-	-
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	-	-	-
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	-	-	-
<i>Juncus acutiflorus</i>	Jonc acutiflore	-	-	-
<i>Juncus bufonius</i>	Jonc des crapauds	-	-	-
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	-	-	-
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	-	-	-
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	-	-	-
<i>Kickxia spuria</i>	Linaire bâtarde	-	-	-
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	-	-	-
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	-	-	-
<i>Lathyrus hirsutus</i>	Gesse hérissée	-	-	-
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles	-	-	-
<i>Lathyrus nissolia</i>	Gesse de Nissolle	-	DZ	R
<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des prés	-	-	-
<i>Leontodon hispidus</i>	Liondent hispide	-	-	-

Nomenclature latine	Nom vernaculaire	Bourgogne		
		Protection	DZ	Statut
<i>Lepidium campestre</i>	Passerage champêtre	-	-	-
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite commune	-	-	-
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène	-	-	-
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	-	-	-
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	-	-	-
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	-	-	-
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	-	-	-
<i>Lotus glaber</i>	Lotier à feuilles ténues	-	-	R
<i>Lotus pedunculatus</i>	Lotier des marais	-	-	-
<i>Luzula campestris</i>	Luzule champêtre	-	-	-
<i>Luzula forsteri</i>	Luzule de Forster	-	-	-
<i>Luzula sylvatica</i>	Luzule des bois	-	-	-
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe	-	-	-
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire	-	-	-
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	-	-	-
<i>Lythrum hyssopifolia</i>	Salicaire à feuilles d'hyssope	-	-	R
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	-	-	-
<i>Malus sylvestris</i>	Pommier sauvage	-	-	-
<i>Malva alcea</i>	Mauve alcée	-	-	-
<i>Malva neglecta</i>	Petite mauve	-	-	-
<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille	-	-	-
<i>Medicago falcata</i>	Luzerne sauvage	-	-	-
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	-	-	-
<i>Melampyrum pratense</i>	Mélampyre des prés	-	-	-
<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc	-	-	-
<i>Mentha arvensis</i>	Menthe des champs	-	-	-
<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes	-	-	-
<i>Molinia caerulea</i>	Molinie bleue	-	-	-
<i>Mycelis muralis</i>	Laitue des murailles	-	-	-
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	-	-	-
<i>Myosotis scorpioides</i>	Myosotis des marais	-	-	-
<i>Odontites vernus</i>	Euphrase rouge	-	-	-
<i>Onobrychis viciifolia</i>	Sainfoin	-	-	-
<i>Ononis spinosa subsp. maritima</i>	Bugrane épineuse	-	-	-
<i>Orchis mascula</i>	Orchis mâle	-	-	-
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	-	-	-
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	Vigne vierge à cinq feuilles	-	-	-
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais cultivé	-	-	-
<i>Phragmites australis</i>	Roseau	-	-	-
<i>Picris echinoides</i>	Picride fausse vipérine	-	-	-
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse épervière	-	-	-
<i>Pilosella officinarum</i>	Piloselle	-	-	-
<i>Plantago coronopus</i>	Plantain corne-de-cerf	-	-	-
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	-	-	-
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	-	-	-
<i>Platanthera bifolia</i>	Platanthère à deux feuilles	-	-	-
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	-	-	-
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois	-	-	-
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	-	-	-

Nomenclature latine	Nom vernaculaire	Bourgogne		
		Protection	DZ	Statut
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	-	-	-
<i>Polygala serpyllifolia</i>	Polygala à feuilles de serpollet	-	DZ	R
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multiflore	-	-	-
<i>Polygonum amphibium</i>	Renouée amphibie	-	-	-
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	-	-	-
<i>Polygonum persicaria</i>	Persicaire	-	-	-
<i>Populus tremula</i>	Tremble	-	-	-
<i>Populus x canescens</i>	Peuplier grisard	-	-	-
<i>Potentilla argentea</i>	Potentille argentée	-	-	-
<i>Potentilla recta</i>	Potentille dressée	-	-	R
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	-	-	-
<i>Prunella laciniata</i>	Brunelle laciniée	-	-	-
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	-	-	-
<i>Prunus avium</i>	Merisier vrai	-	-	-
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	-	-	-
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	-	-	-
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	-	-	-
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	-	-	-
<i>Pyrus pyraeaster</i>	Poirier sauvage	-	-	-
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	-	-	-
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	-	-	-
<i>Ranunculus acris</i>	Bouton d'or	-	-	-
<i>Ranunculus auricomus</i>	Renoncule à tête d'or	-	-	-
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	-	-	-
<i>Ranunculus flammula</i>	Renoncule flammette	-	-	-
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	-	-	-
<i>Reseda luteola</i>	Réséda des teinturiers	-	-	-
<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif	-	-	-
<i>Rhinanthus alectorolophus</i>	Rhinanthe velu	-	-	-
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	-	-	-
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	-	-	-
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	-	-	-
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleue	-	-	-
<i>Rubus gr. fruticosus</i>	Ronce commune	-	-	-
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille des prés	-	-	-
<i>Rumex acetosella</i>	Petite Oseille	-	-	-
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue	-	-	-
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	-	-	-
<i>Rumex sanguineus</i>	Patience sanguine	-	-	-
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	-	-	-
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	-	-	-
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	-	-	-
<i>Salvia pratensis</i>	Sauge des prés	-	-	-
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	-	-	-
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite Pimprenelle	-	-	-
<i>Schedonorus pratensis</i>	Féтуque des prés	-	-	-
<i>Schoenoplectus lacustris</i>	Jonc des chaisiers	-	-	-
<i>Scirpus sylvaticus</i>	Scirpe des bois	-	-	-
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofulaire aquatique	-	-	-
<i>Scrophularia canina</i>	Scrofulaire des chiens	-	-	-

Nomenclature latine	Nom vernaculaire	Bourgogne		
		Protection	DZ	Statut
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	-	-	-
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	-	-	-
<i>Silaum silaus</i>	Silaüs des prés	-	-	-
<i>Silene flos-cuculi</i>	Silène Fleur de coucou	-	-	-
<i>Silene latifolia</i>	Compagnon blanc	-	-	-
<i>Solanum dulcamara</i>	Douce amère	-	-	-
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron rude	-	-	-
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron potager	-	-	-
<i>Sparganium erectum</i>	Rubanier dressé	-	-	-
<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire graminée	-	-	-
<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée	-	-	-
<i>Stellaria media</i>	Mouron des oiseaux	-	-	-
<i>Taraxacum campyloides</i>	Pissenlit	-	-	-
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée scorodoine	-	-	-
<i>Thymus pulegioides</i>	Thym Pouliot	-	-	-
<i>Torilis arvensis</i>	Torilis des champs	-	-	-
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	-	-	-
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle jaune	-	-	-
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	-	-	-
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle fraise	-	-	-
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	-	-	-
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	-	-	-
<i>Typha latifolia</i>	Massette à larges feuilles	-	-	-
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	-	-	-
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	-	-	-
<i>Valeriana officinalis</i>	Valériane officinale	-	-	-
<i>Valerianella locusta</i>	Mâche	-	-	-
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	-	-	-
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	-	-	-
<i>Veronica anagallis-aquatica</i>	Mouron aquatique	-	-	-
<i>Veronica officinalis</i>	Véronique officinale	-	-	-
<i>Vicia cracca</i>	Vesce en épis	-	-	-
<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hérissée	-	-	-
<i>Vicia lathyroides</i>	Vesce printannière	-	DZ	RR
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	-	-	-
<i>Vicia tetrasperma</i>	Vesce à quatre graines	-	-	-
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>	Dompte-venin	-	-	-
<i>Viscum album</i>	Gui	-	-	-
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	-	-	-

**Observation n°3** : *point d'incohérence dans le dossier de Réalités Environnement concernant la dérogation « espèces protégées ». En page 71 du dossier en annexe 9, la Bergeronnette n'est pas considérée comme faisant partie de la dérogation ce qui est en contradiction avec la suite du dossier.*

Bien que l'impact résiduel sur les oiseaux des milieux ouverts, comme la Bergeronnette printanière, soit jugé non significatif (p. 71) et ne nécessite pas de compensation spécifique, l'espèce a été intégrée à la demande de dérogation. L'inscription de la Bergeronnette printanière au CERFA 614\*01 repose sur un principe de précaution : malgré un impact résiduel faible, le projet impacte plus de la moitié (58 %) de ses habitats de reproduction. La cohérence de cette démarche est assurée par la mesure MC3 « Restauration de prairies de fauche ». Bien que dédiée aux zones humides, cette mesure constitue une opportunité de compensation efficace pour cette espèce de milieu ouvert. (Source : *Réalités Environnement* – 24/03/2026).

**Annexe 1 : Demande de compléments au titre de la  
régularité – Courrier du 19 mars 2025**



**PRÉFET  
DE SAÔNE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires**

**Marguerite Maton**  
Instructrice police de l'eau  
Service environnement  
Unité eau et milieux aquatiques  
Tél : 03.85.21.86.14  
[ddt-env-ema@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt-env-ema@saone-et-loire.gouv.fr)

Mâcon, le 19 mars 2026

Ref : MM/2026/6101-197

**Objet :** Projet d'aménagement d'une manufacture MCGP – Commune de Torcy  
Autorisation environnementale - demande de compléments

Monsieur,

Vous avez mandaté SOCOTEC Environnement pour le dépôt de la demande d'autorisation environnementale relative à l'implantation d'une manufacture (SAPHOR MCGP – ALCE JOAILLERIE) sur la commune de Torcy. Ce dépôt a été réalisé par téléversement le 14 février 2025. Il a fait l'objet d'un accusé de réception à la même date. Ce projet est enregistré sous le numéro de référence 0100286096.

Une demande de compléments vous a été transmise le 18 mars 2025 à laquelle vous avez répondu le 20 février 2026.

À la suite de l'instruction de votre dossier mis à jour, votre dossier demeure incomplet concernant la dérogation « espèces protégées » disponible en annexe 9 du dossier d'autorisation environnementale. En application de l'article R. 181-16 du code de l'environnement, je vous invite à le compléter en apportant les éléments suivants :

- Le Cerfa n°13 614\*01 relatif à la demande de dérogation pour la destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées ;
- Les annexes 3, 4 et 5 qui présentent les inventaires (cf. page 14 de l'annexe 9)

Ces éléments manquants semblent provenir d'un problème de transmission de documents au vu de l'absence des annexes de l'étude de Réalités Environnement.

J'attire également votre attention sur un point d'incohérence dans le dossier de Réalités Environnement concernant la dérogation « espèces protégées ». En page 71 du dossier en annexe 9, la Bergeronnette n'est pas considérée comme faisant partie de la dérogation ce qui est en contradiction avec la suite du dossier.

MCGP  
4 rue de la paix  
75002 PARIS

à l'attention de Monsieur Laurent Parruitte



SOCOTEC



ALCE Joaillerie  
Groupe MCGP

Pour rappel, votre dossier d'autorisation environnementale ne pourra faire l'objet d'une consultation du public et des différents services qu'une fois les éléments demandés réceptionnés. Je vous invite donc à transmettre les compléments demandés aussi rapidement que possible pour que la phase de consultation puisse être engagée.

Mon service reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

la cheffe du service environnement

Clémence Meyruey

Copie : DREAL Bourgogne-Franche-Comté